



LA RECHERCHE POUR UN IMPACT CONCRET

LA RECHERCHE POUR UN IMPACT CONCRET

2024-2025 au 31 mars 2025



Motivé par son engagement à trouver des solutions concrètes et durables, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada soutient la recherche qui génère des résultats tangibles. En tirant parti de la puissance de la science et de l'innovation dirigées localement, nous travaillons en partenariat avec des chercheuses et chercheurs, des décideurs et des communautés des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

En tant que partenaire des efforts du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le CRDI soutient la recherche et l'innovation au sein et aux côtés des régions en développement afin de favoriser le changement mondial. Le Centre investit dans la recherche afin de recueillir des données, d'éclairer les décisions et de créer des possibilités qui favorisent un monde inclusif et durable.

SUR LA COUVERTURE

L'assistante de laboratoire, Ruth Onywera, travaille dans le cadre d'un projet de vaccination du bétail au Kenya. Comme les femmes ne représentent qu'un tiers des chercheurs et chercheuses dans le monde, le CRDI s'efforce d'éliminer les obstacles systémiques à la participation et au leadership des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

À moins d'indication contraire, toutes les sommes mentionnées dans ce rapport annuel sont en dollars canadiens.

Table des matières

2	Notre année en bref
4	Message de la présidente du Conseil des gouverneurs
5	Message de la présidente du CRDI
6	Quand la recherche favorise des changements durables
15	Analyse de la direction
	• Activités de base
	• Gouvernance organisationnelle
	• La transparence et la reddition de comptes
	• Ressources financières
	• Une organisation durable et inclusive
	• Gestion des risques
	• Résultats et aperçu
32	Divulgaration relative aux risques financiers liés au climat
38	États financiers
62	Nous joindre



Notre année en bref

Au CRDI, notre mandat est clair : soutenir la recherche pour fournir des solutions concrètes, qui améliorent la qualité de vie et font progresser les priorités du Canada en matière d'aide internationale. Notre approche unique repose sur le financement des chercheuses et chercheurs et les innovatrices et innovateurs des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui développent des réponses efficaces aux défis les plus urgents. En investissant dans la science et l'innovation menées par celles et ceux qui sont au cœur des enjeux, le CRDI crée des transformations durables. Son action contribue à renforcer le développement économique, à améliorer les systèmes de santé, d'éducation et d'alimentation, et à protéger les droits de la personne.

Le rapport annuel 2024-2025 démontre comment les initiatives soutenues par le CRDI solidifient les compétences locales et créent des réseaux d'expertise qui multiplient l'impact dans l'ensemble des régions. En forgeant des partenariats stratégiques et en privilégiant des approches fondées sur des données probantes, nous veillons à ce que les résultats de la recherche mènent à des réformes politiques, à l'amélioration des programmes et à des transformations au sein des communautés. Ces avancées contribuent à une meilleure qualité de vie dès aujourd'hui tout en garantissant des bénéfices durables pour les générations futures. Les résultats du travail du CRDI ont joué un rôle essentiel dans le développement des réseaux du Canada à l'étranger en renforçant les partenariats avec des alliés clés et en augmentant l'influence du Canada sur la scène mondiale.



PANOS : TOMMY TRENCHARD

Accélérer la lutte contre une souche d'Ebola en Ouganda

La collaboration entre des centaines de scientifiques et de travailleuses et travailleurs de la santé a permis le démarrage rapide d'un essai de vaccin contre le virus Ebola-Soudan au début de 2025, aidant à combattre cette maladie mortelle qui ne connaît pas de frontières. Pour en savoir davantage, consultez la page 9.



RAIL

Faire progresser l'IA responsable pour stimuler la prospérité

Un programme financé par le CRDI contribue à façonner une approche africaine en matière d'intelligence artificielle responsable, qui appuie l'équité, l'innovation et le développement durable à partir des réalités locales. Pour en savoir davantage, consultez la page 11.



CRDI

Augmenter les rendements des exploitations agricoles algériennes

Les agricultrices et les agriculteurs algériens qui utilisent la technologie basée sur les champignons mycorhiziens indigènes, soutenue par le CRDI, constatent une augmentation de 32 à 55 % de leur production et une diminution de la consommation d'eau. Cela accroît ainsi la sécurité alimentaire et bonifie les pratiques agricoles durables. Pour en savoir davantage, consultez la page 12.



JITTAAPON KACOME

Mettre à l'échelle l'aquaculture à l'épreuve du temps en Asie du Sud-Est

L'approche novatrice d'AQUADAPT combine des pratiques agricoles traditionnelles et de nouvelles technologies pour aider les exploitations aquacoles de 10 pays de l'Asie-Pacifique à s'adapter aux changements climatiques. Pour en savoir davantage, consultez la page 12.

Des données probantes à l'action

La recherche met en évidence ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas, fournissant aux communautés et aux décideurs les informations nécessaires pour sauver des vies, bâtir des économies et améliorer le bien-être. Les investissements du CRDI dans la recherche et son soutien à l'amélioration de la capacité des établissements de recherche dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en grande partie en collaboration avec des chercheuses et chercheurs et des établissements canadiens,

favorisent un environnement propice à l'innovation de haute qualité. En mettant l'accent sur l'échange d'information, le CRDI s'assure que les résultats de la recherche mènent à des mesures concrètes dans les politiques, les programmes et les communautés. En soutenant des projets qui mobilisent dès le départ les décideurs, les parties prenantes du secteur privé et les communautés locales, il veille à ce que la recherche soit conçue pour avoir un impact concret qui profite à tout le monde, partout.

PORTÉE MONDIALE

5

bureaux régionaux répartis dans le monde entier permettent d'établir des liens étroits avec les enjeux et les parties prenantes à l'échelle locale, nationale et régionale.

EXÉCUTION EFFICACE

91%

du financement va directement aux programmes, ce qui garantit que les ressources parviennent aux personnes qui en ont besoin.

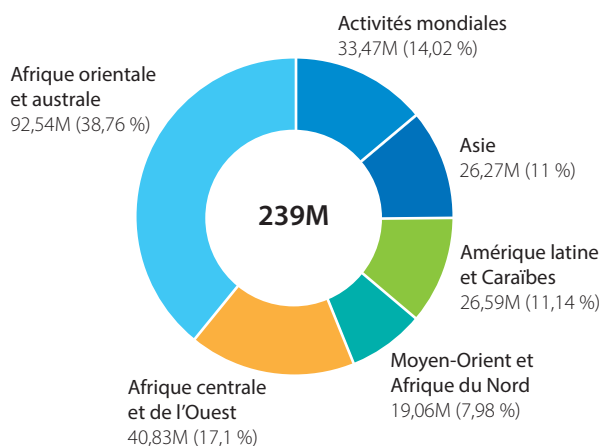
INVESTISSEMENT INTELLIGENT

MOINS DE 2%

de l'aide publique au développement du Canada : c'est, en moyenne, ce que représente le financement du CRDI, démontrant qu'un investissement modeste est porteur d'impacts importants.

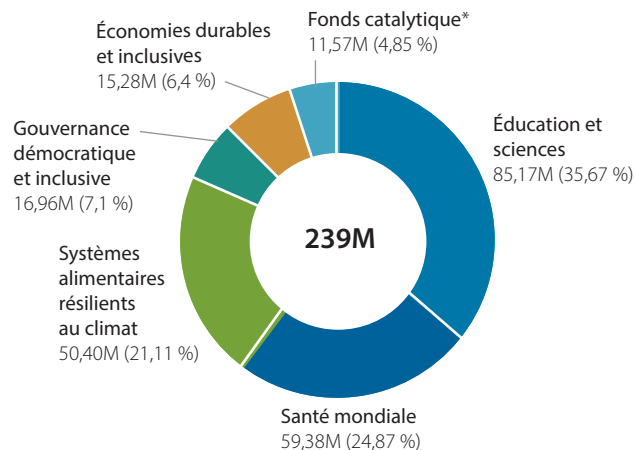
NOTRE PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Fonds alloués à de nouveaux projets de recherche approuvés en 2024-2025, selon les régions (CAD)



NOTRE ORIENTATION PROGRAMMATIQUE

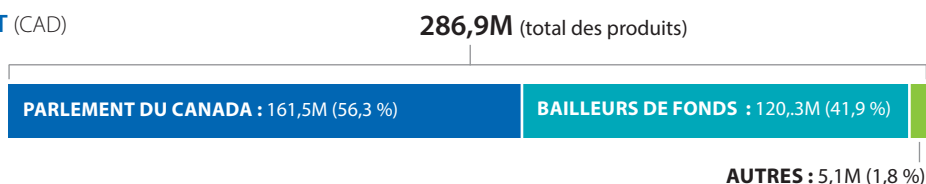
Fonds alloués à de nouveaux projets de recherche approuvés en 2024-2025, selon les principaux domaines de programme du Centre et le Fonds catalytique* (CAD)



* Le Fonds catalytique du CRDI appuie la recherche sur des questions émergentes ou transversales.

NOS SOURCES DE FINANCEMENT (CAD)

Le crédit parlementaire de 2024-2025 du CRDI a été bonifié par le financement des bailleurs de fonds, ce qui a amplifié l'impact de l'investissement du Canada.



Message de la présidente du Conseil des gouverneurs



À titre de présidente du Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), je reviens sur une année remplie de défis et de possibilités extraordinaires à l'échelle mondiale. Le monde continue de faire face à des crises croisées : changements climatiques, conflits

et déplacements, insécurité alimentaire, menaces pour les institutions démocratiques et inégalités persistantes en matière de santé, d'éducation et de possibilités économiques. Dans ce contexte, le rôle de la recherche pour le développement n'a jamais été aussi important.

Au Canada, un nouveau dialogue s'engage sur notre rôle dans le monde, les responsabilités qui nous incombent en tant que pays membre du G7 et la valeur de la coopération internationale pour bâtir un monde plus sûr, inclusif et durable. Le public canadien continue d'attendre des institutions actives sur la scène internationale qu'elles produisent des résultats concrets et fassent preuve de responsabilité et d'innovation, et ce, à juste titre. Le CRDI vise à répondre à cette attente en tirant parti des partenariats de financement, de l'expertise canadienne et des partenariats de recherche avec les pays du Sud tout en produisant des résultats et des données probantes qui façonnent les politiques et les pratiques à grande échelle.

Cette année, le CRDI a continué de défendre la recherche et l'innovation dirigées localement comme pierre angulaire du développement équitable. Nous avons renforcé notre engagement à décoloniser les systèmes de connaissances et à soutenir la prochaine génération de chercheuses et de chercheurs, en particulier les femmes et les jeunes qui s'attaquent aux défis de développement les plus urgents dans leurs propres

communautés. Nous avons également réaffirmé notre leadership dans des domaines stratégiques où des progrès sont nécessaires : la technologie, la résilience climatique, la gouvernance inclusive, l'égalité des genres et le renforcement des systèmes de santé.

En ce qui concerne l'avenir, dans un contexte de volatilité et de complexité croissantes à l'échelle mondiale, la proposition de valeur du CRDI est claire. Le soutien du Canada à la recherche mondiale est un outil fondamental pour surmonter les défis grâce à des données et à des solutions fondées sur des données probantes qui profitent à tout le monde, y compris les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et le Canada.

Nous sommes un partenaire de confiance dans la recherche transformationnelle qui éclaire les politiques fondées sur des données probantes, qui renforce les institutions et qui permet des sociétés résilientes dans les pays du Sud. En cette période de fragmentation géopolitique et de rétrécissement de l'espace civique, le travail du CRDI continue de combler les clivages, de faire progresser le dialogue et d'ancrer les valeurs canadiennes dans la solidarité mondiale.

Au nom du Conseil des gouverneurs, je remercie le personnel du CRDI, nos partenaires du monde entier et le gouvernement du Canada pour leur dévouement inébranlable. Ensemble, nous maintenons notre engagement envers un monde où le savoir favorise un avenir plus juste, inclusif et durable pour tous et toutes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dorothy Nyambi'.

D^{re} Dorothy Nyambi
Présidente du Conseil des gouverneurs du CRDI

Message de la présidente du CRDI



Ce n'est un secret pour personne que la dernière année a été imprévisible, pour le monde et pour le Canada. La volatilité géopolitique, les technologies perturbatrices et les phénomènes météorologiques de plus en plus violents ont mis à mal nos plans collectifs visant à faire progresser la prospérité et la stabilité à l'échelle internationale. Ces défis

exigent, entre autres, des solutions transformatrices que nous ne pouvons trouver qu'en travaillant ensemble. Nous sommes fiers d'être une institution dont les partenariats ont solidement ancré le Canada dans le monde, notamment par le biais de notre appui aux chercheuses et chercheurs à l'échelle locale qui produisent des résultats concrets pour leurs pays et leurs communautés.

Depuis plus de 50 ans, le CRDI a perfectionné une approche qui s'étend au-delà des frontières et des secteurs afin de proposer des solutions locales aux problèmes mondiaux. J'ai vu de mes propres yeux l'impact que nous pouvons avoir en veillant à ce que les chercheuses et chercheurs, les membres de la communauté et les décideurs du monde entier disposent des outils nécessaires pour susciter un changement collaboratif et fondé sur des données probantes dans leurs communautés.

Le rapport annuel de cette année, axé sur l'impact que nous pouvons avoir en travaillant ensemble, souligne le rôle des changements à l'échelle locale dans la transformation mondiale.

Prenons l'exemple de Houaria Boudia, une agricultrice d'une petite exploitation du nord de l'Algérie qui a accepté de mettre à l'essai sur ses oliviers une innovation simple basée sur les champignons mise au point par une équipe de recherche financée par le CRDI. Lorsqu'il est devenu clair que l'innovation augmentait les rendements tout en utilisant moins d'eau et d'engrais, l'agricultrice a fait des émules et 200 autres en furent inspirés. Aujourd'hui, le produit est approuvé par le gouvernement et commercialisé par des entreprises en démarrage. Grâce à Houaria, et à des chercheuses et chercheurs de l'Algérie et du Canada qui travaillent avec des agricultrices et agriculteurs sur le terrain, cette innovation peut être appliquée dans tous les environnements pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale dans un contexte de changements climatiques.

Autre exemple : la récente éclosion du virus mortel Ebola-Soudan en Ouganda. Comme nous le savons bien, des crises sanitaires qui semblent localisées peuvent rapidement prendre une dimension

mondiale dans notre monde interconnecté. Le CRDI, en collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, a appuyé le lancement du tout premier essai de vaccin contre cette souche de la maladie. La mise à profit de l'expertise locale et des réseaux mondiaux a permis de franchir une étape cruciale dans la prévention de futures éclosions en Ouganda et dans le monde.

Devant les défis croissants de la coopération mondiale, la recherche joue un rôle essentiel en dépassant les clivages et en rassemblant les acteurs et actrices autour de solutions communes. Ces avancées profitent aux populations du monde entier, y compris aux Canadiens et Canadiennes.

À mi-parcours de notre plan stratégique – Stratégie 2030 –, je suis fière de la position dans laquelle se trouve le CRDI pour accélérer sa capacité à produire des résultats et à accroître son impact.

Lorsque la recherche financée par le CRDI produit des changements significatifs, c'est grâce à notre personnel et à nos partenaires qui font preuve de dynamisme, de motivation et de compassion. Les travaux de recherche présentés dans le rapport annuel de cette année leur doivent beaucoup. Chaque jour, je trouve de nouvelles raisons d'être impressionnée par leur dévouement, leur passion et leur expertise. Je demeure déterminée à favoriser un environnement productif et favorable pour tous les membres de la communauté du CRDI.

À la lecture du rapport annuel de cette année, j'espère que vous percevrez, tout comme moi, l'immense potentiel de la recherche et des connaissances axées sur l'impact, pour le Canada et à l'échelle mondiale. En travaillant avec les alliés du Canada dans le monde, le CRDI contribue à affirmer le rôle de chef de file du Canada dans la promotion de solutions innovantes élaborées par des communautés du monde entier, afin de générer un impact mondial.

Julie Delahanty
Présidente du CRDI

Quand la recherche favorise des changements durables

Les défis déterminants de notre époque exigent plus que de bonnes intentions : ils nécessitent des solutions transformatrices.

La hausse des températures menace les systèmes alimentaires qui nourrissent des milliards de personnes. Les systèmes de santé sont mis à rude épreuve sous le poids des menaces émergentes. Les technologies numériques remodelent les économies à un rythme plus rapide que celui auquel les communautés peuvent s'adapter. Et dans de nombreuses régions, les institutions démocratiques sont soumises à des pressions croissantes au moment même où leur stabilité est essentielle.

Chaque défi présente une possibilité de transformation. La recherche, lorsqu'elle est axée sur l'impact concret et dirigée par les personnes au cœur de ces enjeux, devient un puissant catalyseur de changement. Elle apporte des solutions efficaces, aide les communautés à adapter les approches éprouvées à leurs besoins et permet d'établir des politiques fondées sur des données probantes plutôt que sur des hypothèses.

C'est le point de rencontre des données probantes et de l'action. Le CRDI investit dans la recherche qui va au-delà des connaissances universitaires pour générer des résultats tangibles dans les communautés du monde entier. Notre approche est unique : nous finançons et soutenons les chercheuses et chercheurs et les innovatrices et innovateurs des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de manière à mettre leurs connaissances à profit et à trouver des solutions efficaces aux défis urgents. Lorsqu'une simple innovation basée sur les champignons aide les exploitations agricoles algériennes à augmenter leurs rendements jusqu'à 55 % tout en utilisant moins d'eau, ou que des entreprises de cinq pays d'Amérique latine se dotent des moyens pour attirer des investissements visant à avoir un impact social positif, ou encore que des outils pratiques utilisant l'intelligence artificielle sont mis au point en collaboration avec des étudiants et étudiantes universitaires pour aider à répondre aux priorités de développement local au Ghana, nous constatons que la recherche tient ses promesses.

L'impact ne se produit pas du jour au lendemain. Pour mesurer les véritables changements, il faut aller au-delà des résultats de la recherche pour évaluer la façon dont les projets influencent les décisions, façonnent les politiques et transforment des vies. Les réalisations soulignées dans le présent rapport illustrent la

mise en œuvre de cette approche. En République démocratique du Congo (RDC), les épidémiologistes font progresser la compréhension mondiale d'une maladie émergente qui se propage rapidement dans neuf pays voisins. Au Népal, les femmes transforment la gestion forestière traditionnelle en un moteur de croissance économique inclusive. Au Kenya, les nouvelles technologies solidifient les programmes de formation professionnelle pour fournir aux jeunes les compétences recherchées. Ces initiatives, soutenues par le CRDI, renforcent les compétences locales et contribuent à des progrès continus et à la création de réseaux d'expertise qui multiplient l'impact entre les régions.

Cet engagement s'étend au rôle du Canada sur la scène mondiale. En établissant des partenariats stratégiques avec des établissements de recherche, des gouvernements et le secteur privé, le CRDI amplifie l'expertise et les ressources canadiennes tout en consolidant la réputation du pays en tant que partenaire de confiance en matière de développement durable. Notre travail fait progresser directement les priorités internationales du Canada, en veillant à ce que les solutions provenant de la recherche mènent à des changements durables et évolutifs.

À l'heure des grands bouleversements, les solutions novatrices et lucides sont plus nécessaires que jamais.

Le présent rapport démontre le pouvoir transformateur de la recherche. Il raconte l'histoire de scientifiques en Afrique qui ont réagi à des épidémies de maladie en s'appuyant sur des données probantes, de communautés d'Asie du Sud-Est qui ont ouvert la voie à une agriculture prospère face aux changements climatiques, et de groupes marginalisés qui ont utilisé leurs connaissances pour défendre leurs droits. Ce qui est clair, c'est que lorsque l'expertise locale stimule la recherche et que les données probantes façonnent les politiques, nous ne nous limitons pas à trouver des solutions temporaires. Nous jetons les bases d'un progrès porteur d'avenir pour un monde plus durable, inclusif et résilient.



Des femmes confectionnent des vêtements à partir de matériaux recyclés dans un atelier à Llopango, au Salvador. Le CRDI finance la recherche qui favorise la participation économique des femmes et la création d'emplois locaux.

Une croissance économique qui favorise la résilience des économies

Les investissements stratégiques dans la recherche et l'innovation créent des possibilités économiques solides et durables pour les communautés locales des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Le CRDI finance la recherche qui oriente les réformes politiques, favorise l'inclusion financière et ouvre la voie à de nouveaux modèles d'affaires, stimulant ainsi la prospérité locale. Investir dans les économies locales rapporte des dividendes en cultivant des relations mondiales diversifiées et en élargissant la portée économique et diplomatique du Canada.

Les économies fortes ne sont pas le fruit du hasard. Le CRDI finance la recherche qui permet aux gouvernements et aux entreprises d'anticiper les risques et d'adapter les politiques, en dotant les communautés d'outils financiers novateurs et stabilisateurs. Ces efforts favorisent l'entrepreneuriat et l'investissement responsable, créant non seulement des gains à court terme, mais aussi des possibilités à long terme. La recherche aide également à cerner les vulnérabilités et à créer des modèles qui équilibrent croissance et durabilité, permettant aux économies de s'adapter aux perturbations mondiales.

La croissance économique doit garantir que la prospérité profite à tous les secteurs de la société. Le CRDI accorde une priorité à la recherche qui favorise la participation économique des femmes et la création d'emplois locaux. Et, cela ne fait pas qu'augmenter les revenus; des communautés entières sont solidifiées en veillant

à ce que la prospérité atteigne plus de personnes. Par son appui à la recherche orientée vers le renforcement des marchés du travail, la promotion de modèles d'affaires novateurs et le développement de solutions économiques axées sur l'impact, le CRDI contribue à asseoir les bases d'économies plus résilientes.

Une décennie d'impacts : le partenariat du CRDI avec Sistema B

La collaboration de 10 ans entre le CRDI et le Sistema B (la branche latino-américaine du mouvement mondial des sociétés certifiées B Corp) a permis à des milliers d'entreprises latino-américaines de prospérer tout en soutenant le développement des communautés et en protégeant l'environnement.

Ce partenariat a suscité un mouvement croissant d'entreprises qui ont su prouver que la rentabilité, l'attraction des investissements et les avantages concurrentiels peuvent s'accompagner d'un impact social positif. Fondée sur une décennie de recherche et de connaissances collaboratives, l'initiative a produit un riche corpus de recherches, de recommandations de politiques publiques et d'outils pratiques, dont le SDG Action Manager, une ressource gratuite qui aide les entreprises à mesurer et à améliorer leur contribution aux objectifs sociaux et environnementaux. Plus de 20 000 entreprises utilisent cette recherche pour mesurer et améliorer leur impact social tout en renforçant leur position sur le marché et en s'assurant des sources de revenus durables.

Grâce à cette collaboration, cinq pays reconnaissent maintenant officiellement les sociétés certifiées B Corp, ce qui aide les entreprises à attirer les investissements et la clientèle qui apprécie les engagements associés à la certification B Corp.

Academia B, une initiative clé née de cette collaboration, a réuni des innovateurs et innovatrices en affaires, des chercheuses et chercheurs, des membres du personnel de l'éducation et des étudiantes et étudiants de niveau universitaire de plus de 35 pays. Cette collaboration a contribué à mettre au point des approches pratiques permettant aux entreprises de concilier bénéfices et impact positif, tout en inspirant une nouvelle génération de personnes entrepreneures qui considèrent le développement durable comme un avantage commercial stratégique plutôt que comme une question de conformité.

Par notre soutien à ce travail, le Canada figure comme un catalyseur de solutions axées sur le marché pour répondre aux défis mondiaux, permettant ainsi à créer des entreprises résilientes et des économies autonomes dans les marchés émergents.

Bâtir des entreprises dirigées par des femmes dans les forêts du Népal

Au Népal, près de la moitié du territoire est couvert de forêts, ce qui en fait un véritable trésor naturel regorgeant de possibilités économiques. Bien que les femmes fassent partie intégrante de la gestion forestière et utilisent leurs compétences ancestrales pour fabriquer des produits forestiers, elles sont également confrontées à des normes traditionnelles qui limitent leur pouvoir décisionnel.

Une initiative soutenue par le CRDI et dirigée par ForestAction Nepal et d'autres partenaires vise à changer cette situation. En étroite collaboration avec les communautés, l'initiative a entrepris 30 mois de recherche pour examiner comment les femmes peuvent créer des entreprises rentables en utilisant les ressources forestières pour atténuer les risques liés aux changements climatiques et à l'instabilité des marchés. L'équipe de recherche a mis au point une formation pratique et a permis aux femmes d'avoir accès à des technologies numériques adaptées aux changements climatiques, leur donnant ainsi les moyens d'améliorer leurs perspectives économiques. Les dialogues sur les politiques ont aussi donné aux femmes une plus grande visibilité dans le secteur de la gestion forestière.

Ce soutien a déjà permis le lancement ou l'expansion de 18 entreprises dirigées par des femmes, qui transforment et commercialisent des produits forestiers récoltés de manière durable, comme des herbes et des légumes verts comestibles.

Les entreprises forestières peuvent offrir un revenu plus sûr et plus stable, même dans un contexte de défis comme les changements climatiques et les chocs du marché. Elles jouent également un rôle important dans la promotion de l'utilisation des ressources à faibles émissions de carbone.

Bien qu'elle soit axée sur l'autonomisation des femmes, cette approche renforce également les communautés locales et soutient une économie plus verte, au bénéfice de tout le monde. En transformant la gestion forestière en un moteur de croissance inclusive, le projet ouvre la voie à un progrès économique durable au Népal.

Le Canada, qui abrite près de 9 % des forêts mondiales, partage un engagement profond envers la gestion durable des forêts. En soutenant des projets comme celui-ci, il autonomise les femmes, ouvrant ainsi la voie vers des communautés résilientes face aux changements climatiques et des forêts plus saines dans le monde entier.

Renforcer la sécurité sanitaire mondiale

Le CRDI appuie la recherche qui renforce les systèmes de santé qui représentent le fondement de meilleurs résultats en matière de santé, tant en période de crise qu'au quotidien. La pandémie de COVID-19 et d'autres urgences sanitaires récentes ont surchargé le personnel de santé, mis en évidence les lacunes en matière de préparation et révélé la fragilité des chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, la résistance aux antimicrobiens réduit la capacité à traiter efficacement les infections.

Ces défis, combinés aux inégalités persistantes en matière de santé, menacent directement notre bien-être collectif. La mise en place de systèmes de santé résilients est essentielle pour protéger la communauté mondiale, y compris le Canada, contre les crises futures.

La recherche financée par le CRDI s'attaque à ces défis au moyen de solutions pratiques dirigées localement. Les projets axés sur la prévention des maladies infectieuses, la santé des mères et des enfants et les soins primaires génèrent des données probantes, ce qui renforce les soins de première ligne et éclaire les réformes des politiques de santé. Les investissements dans la surveillance et la recherche sur les vaccins solidifient également les capacités des régions qui en ont le plus besoin, ce qui permet aux communautés de réagir rapidement et efficacement lorsque de nouvelles menaces pour la santé apparaissent.

Mettre en lumière une maladie négligée

Lorsqu'une souche mortelle de variole simienne réapparaît en Afrique centrale au début de 2024, le D^r Placide Mbala est parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme. Épidémiologiste à l'Institut national de la recherche biomédicale à Kinshasa, en RDC, D^r Mbala dirige l'équipe qui a identifié un nouveau variant transmissible d'une personne à l'autre, génétiquement distinct de ceux des éclosons précédentes et capable de se propager rapidement au-delà des frontières. Le travail du D^r Mbala contribue à rediriger l'attention internationale vers une maladie longtemps négligée après la chute du nombre de cas à l'extérieur de l'Afrique.



L'initiative Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique (ISMEA), soutenue par le CRDI, a fait d'importants progrès pour améliorer la vie des femmes et des enfants dans 11 pays d'Afrique subsaharienne. Dans l'état Edo au Nigeria, les interventions de l'ISMEA ont contribué à plus que doubler le nombre de femmes recevant des soins prénataux et donnant naissance dans des établissements de santé.

Avec le soutien du CRDI et des Instituts de recherche en santé du Canada, le Dr Mbala pilote les efforts visant à renforcer la surveillance de la variole simienne et l'intervention dans neuf pays africains. Ses recherches génomiques approfondissent la compréhension de la façon dont le virus se propage dans les camps surpeuplés de personnes déplacées et par contact non sexuel, offrant des données probantes cruciales pour éclairer les mesures de santé publique dans le monde entier.

Les constatations du Dr Mbala contribuent déjà à une intervention mondiale plus forte et plus rapide, qui aide à protéger la population canadienne grâce à des systèmes d'alerte précoce et à des stratégies de confinement efficaces. Son étroite collaboration avec le Dr Jason Kindrachuk, virologue canadien de l'Université du Manitoba, illustre comment la recherche soutenue par le Canada et dirigée par des personnes africaines renforce la sécurité sanitaire pour tout le monde.



Le Dr Placide Mbala, épidémiologiste à l'Institut national de la recherche biomédicale de Kinshasa, en RDC, a été désigné par le magazine *Nature* comme l'une des 10 personnes qui ont le plus influencé la science en 2024.

Accélérer la lutte contre une souche d'Ebola

Quatre jours seulement après la confirmation de l'éclosion du virus mortel Ebola-Soudan en Ouganda le 30 janvier 2025, une recherche financée par le CRDI a permis le lancement du tout premier essai de vaccin contre cette souche de la maladie, marquant une étape cruciale de la lutte contre les éclosions futures. La recherche, financée conjointement avec les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, a ouvert la voie à la mise en œuvre conjointe de l'essai par l'Organisation mondiale de la Santé avec le ministère de la Santé de l'Ouganda. La préparation avancée de la recherche et la collaboration entre des centaines de scientifiques et travailleuses de la santé ont facilité le processus, à une vitesse sans précédent pour un essai vaccinal randomisé dans une situation d'urgence.

Créer des possibilités grâce à l'éducation, à la science et à l'innovation

L'éducation, qui est un droit fondamental de la personne et un outil de réduction de la pauvreté, fait face à des défis cruciaux à l'échelle mondiale. Les enfants vivant dans les zones de conflit sont deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés, soit 130 millions de filles âgées de 6 à 17 ans qui ne vont pas à l'école. Même parmi les enfants qui vont à l'école, une crise persiste dans l'apprentissage. En effet, plus de la moitié des enfants des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'ont pas de compétences de base en lecture et en mathématiques.

De même, les systèmes de science et d'innovation, essentiels à l'avancement des sociétés, rencontrent des difficultés dans les régions en développement. Les scientifiques des pays en développement se heurtent à des obstacles pour accéder à des possibilités de formation, de recherche, de financement et d'infrastructures de grande qualité. L'exclusion des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle (IA) crée des risques disproportionnés pour leurs populations, tandis que la pénurie de femmes scientifiques limite le potentiel d'innovation.

La recherche financée par le CRDI s'attaque à ces défis interreliés en mettant à l'essai et à l'échelle les innovations en éducation, en particulier pour les groupes marginalisés, tout en renforçant les systèmes de science et d'innovation alignés sur les priorités régionales.

Transformer les compétences en solutions pour les économies et les communautés

Au Kenya, de nombreux jeunes ont du mal à trouver un emploi stable, malgré une demande croissante de travailleuses et travailleurs qualifiés dans les industries locales. La formation professionnelle est traditionnellement axée sur l'enseignement en classe, mais de nombreuses personnes diplômées n'ont pas la possibilité d'appliquer leurs compétences, ce qui les rend mal préparées à entrer sur le marché du travail.

Conscient de cette lacune, le CRDI s'est associé à Collèges et instituts Canada pour soutenir une initiative qui améliore la formation professionnelle en connectant les étudiantes et étudiants aux exigences de l'industrie et de la communauté. Quatre centres d'innovation ont été implantés dans des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, où les étudiantes et étudiants appliquent leurs compétences pour résoudre des défis locaux. Le mentorat et l'accès à de nouvelles technologies leur ont permis d'apporter de nombreuses innovations, notamment des poêles économes en carburant pour réduire la dépendance au bois de chauffage coûteux et des farines enrichies utilisant des cultures locales qui atténuent l'insécurité alimentaire. Certaines innovations sont en passe d'être brevetées et commercialisées, ce qui démontre le potentiel économique de la formation professionnelle.



La recherche financée par le CRDI au Kenya appuie la formation professionnelle en reliant les instituts de formation aux communautés locales et à l'industrie, créant ainsi de nouvelles possibilités économiques.

CRDI/TOMMY TRENCHARD



L'initiative RAIL au Ghana, qui forme des femmes de divers domaines aux bases du codage, est soutenue par le CRDI dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités de recherche durables en intelligence artificielle (IA) dans les pays à faible et à moyen revenu, compte tenu de l'immense potentiel de l'IA pour améliorer la vie partout dans le monde.

Faire progresser l'IA responsable pour stimuler la prospérité et l'innovation

Le laboratoire d'IA responsable (RAIL) de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah au Ghana forme localement des scientifiques de l'IA afin de répondre aux besoins croissants en talents des secteurs public et privé en Afrique. Le laboratoire est soutenu par le programme d'intelligence artificielle pour le développement, un partenariat entre le CRDI et le Foreign, Commonwealth and Development Office du Royaume-Uni, qui appuie la création d'un écosystème d'IA inclusif et responsable en Afrique et ailleurs.

Le RAIL fournit une formation en IA responsable à des étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat, qui travaillent sur des innovations pour relever des défis dans des domaines clés tels que la sécurité alimentaire, l'éducation et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le RAIL a également lancé un programme qui forme des femmes de divers domaines aux bases du codage afin qu'elles puissent créer des solutions basées sur l'IA pour résoudre des problèmes.

« L'avenir appartient aux personnes qui peuvent trouver leur voie dans l'espace numérique. »

— Prof. Jerry John Kponyo, chercheur principal du RAIL

L'initiative de clubs de robotique de RAIL, qui a mis sur pied des clubs de robotique dans quatre écoles secondaires du Ghana, initie les élèves à la robotique, à l'IA et à l'éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Grâce à sa recherche et à sa sensibilisation, le RAIL contribue à façonner une approche africaine de l'IA responsable, qui soutient l'équité, l'innovation et le développement durable à partir des réalités locales.

En tant que chef de file mondial reconnu dans la promotion de l'IA responsable, le Canada s'engage à l'égard de l'innovation éthique en soutenant des initiatives comme le RAIL par l'intermédiaire du CRDI.

Assurer la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques

Les conditions météorologiques extrêmes et la modification des régimes de précipitations déstabilisent la production alimentaire rendant plus difficile pour les exploitations agricoles de maintenir des récoltes fiables. Lorsque les récoltes sont mauvaises ou que le bétail souffre, des communautés entières sont confrontées à des difficultés économiques et à une insécurité alimentaire croissante. Aujourd'hui, le défi consiste à élaborer des approches agricoles capables de résister à des conditions de plus en plus imprévisibles.

Le CRDI investit dans la recherche collaborative permettant aux agronomes et aux exploitations agricoles d'élaborer ensemble les meilleures solutions : mise à l'essai de variétés de cultures résilientes pour contrer les changements climatiques, mise en œuvre de techniques de conservation des sols et adaptation des pratiques traditionnelles aux nouvelles réalités climatiques. Reconnaisant qu'une adaptation efficace doit émerger des communautés elles-mêmes, le CRDI soutient les mesures mises au point par les personnes qui subissent directement les répercussions climatiques. Des approches locales, allant d'une meilleure gestion de l'eau à des systèmes agricoles plus fonctionnels, garantissent la résilience des communautés agricoles face aux pressions environnementales.

En investissant dans la recherche, la technologie et l'innovation en matière de politiques, le CRDI travaille à un avenir où les systèmes alimentaires sont plus solides, les exploitations agricoles sont mieux outillées pour gérer les défis climatiques et les communautés disposent de sources alimentaires plus sûres et durables. En facilitant l'échange de connaissances entre les communautés agricoles, le CRDI permet l'adaptation et la mise à l'échelle des innovations réussies dans les régions confrontées à des défis similaires.

Augmenter les rendements des exploitations agricoles algériennes

À Biskra, en Algérie, les petites exploitations agricoles comme celle de Houaria Boudia sont confrontées à l'aggravation de la sécheresse, à la dégradation des sols et à la hausse des coûts des engrais. Une nouvelle bio-innovation appelée mycorhize indigène (un champignon bénéfique qui renforce les racines des plantes) a offert à Boudia une solution durable.

Avec l'appui du CRDI, des chercheuses et chercheurs du Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ) ont travaillé avec une équipe de recherche de l'Université de Blida 1 en Algérie pour isoler et multiplier des mycorhizes indigènes provenant de sols algériens, puis les mettre à l'essai en laboratoire et dans les exploitations agricoles.

Lorsque Boudia les a utilisées dans son exploitation agricole, elle a constaté des améliorations remarquables de ses oliviers, qui affichaient une croissance plus forte et des feuilles plus saines. Encouragée, elle a fait passer le mot, aidant ainsi l'équipe de recherche à présenter le produit à d'autres exploitations agricoles. Celles-ci ont déclaré une augmentation de 32 % à 55 % des rendements des olives, de l'ail, des tomates, des pommes de terre et des haricots, tout en utilisant moins d'eau. En plus d'augmenter la productivité, la mycorhize réduit la dépendance des exploitations agricoles aux engrais chimiques, ce qui améliore les résultats en matière d'environnement et de santé. Le ministère de l'Agriculture de l'Algérie a maintenant approuvé l'innovation, et de jeunes entreprises comme PLANTAbiotek et Alitech s'apprêtent à la commercialiser, étendant ainsi ses avantages à l'échelle nationale et contribuant aux objectifs de l'Algérie relatifs au climat et à la sécurité alimentaire.

Cette collaboration fructueuse illustre le leadership du Canada dans l'avancement de solutions agricoles durables à l'échelle mondiale, démontrant comment la recherche peut aider les exploitations agricoles à développer leur résilience quant aux phénomènes météorologiques extrêmes tout en consolidant les partenariats internationaux pour des systèmes alimentaires plus sains.

« Lorsque l'on m'a apporté ce produit et que l'on m'a demandé de l'essayer, je l'ai utilisé avec mes oliviers. Les résultats ont été impressionnants. Cela rendait les arbres plus forts et donnait plus de vie aux feuilles. »

— Houaria Boudia, oléicultrice

Mettre à l'échelle l'aquaculture à l'épreuve du temps en Asie du Sud-Est

L'aquaculture est le secteur alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide au monde, fournissant aux gens des protéines essentielles et des moyens de subsistance. Pourtant, à mesure que les changements climatiques s'intensifient, les exploitations aquacoles de petite et moyenne taille en Thaïlande et dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique sont confrontées à des défis croissants en raison du réchauffement des eaux, des inondations et de l'évolution des écosystèmes.

Pour remédier à ces vulnérabilités, en 2023, le CRDI et le gouvernement du Canada ont lancé conjointement des solutions climatiques fondées sur la nature dans les systèmes alimentaires aquacoles en Asie-Pacifique (AQUADAPT), une initiative de 24 millions de dollars canadiens, qui appuie 11 projets de recherche appliquée dans 10 pays de l'Asie-Pacifique, où se concentre plus de 90 % de l'aquaculture mondiale. Le programme met en œuvre des techniques pratiques d'agriculture écologique, qui renforcent la résilience climatique, protègent la biodiversité locale et assurent une production alimentaire durable.

L'approche d'AQUADAPT allie des solutions technologiques fondées sur la nature à une gestion communautaire, en intégrant les savoirs agricoles traditionnels à la recherche scientifique. Les exploitations agricoles mettent à l'essai des innovations telles que des aérateurs à énergie éolienne pour maintenir le niveau d'oxygène dans les étangs qui se réchauffent, tout en élaborant des systèmes communs de gestion des ressources en eau qui profitent à l'ensemble des communautés. Le programme reconnaît que les connaissances locales, affinées par l'expérience cumulée au fil des générations, sont inestimables pour élaborer des stratégies efficaces d'adaptation aux changements climatiques.

Le programme AQUADAPT réunit une centaine d'institutions partenaires et collaboratrices, y compris des universités, des organisations de la société civile, des gouvernements et des partenaires du secteur privé, qui travaillent ensemble à l'élaboration de solutions pratiques pour les pays partenaires. S'appuyant sur des travaux antérieurs financés par le CRDI, l'initiative répond précisément aux besoins des communautés vulnérables aux changements climatiques.



Une exploitation aquacole sur la côte du Vietnam. L'initiative AQUADAPT fait la promotion de l'aquaculture durable dans la région de l'Asie-Pacifique et aide à élaborer des solutions et des innovations fondées sur la nature pour transformer le secteur des aliments d'origine aquatique.

Grâce à des initiatives telles qu'AQUADAPT, le Canada consolide son rôle de leader dans la création d'une économie bleue mondiale durable. Il soutient ainsi des solutions novatrices, fondées sur la nature, qui protègent les ressources en eau, renforcent les communautés côtières et favorisent la résilience face aux changements climatiques.

« Les aquaculteurs thaïlandais ont acquis un savoir sur les problèmes climatiques. Un savoir fondé sur l'expérience, qui n'est pas forcément consigné, qui n'a pas fait l'objet d'un protocole scientifique, mais qui est néanmoins valable. Nous avons essayé d'être le plus à l'écoute possible, et de faire preuve d'humilité. »

— Louis Lebel, chef de projet, Département de la recherche sociale et environnementale, Université Chiang Mai, Thaïlande

Faire progresser les droits de la personne et l'autonomisation juridique

Les démocraties fortes ont besoin de citoyennes et citoyens qui peuvent faire valoir leurs droits grâce à des systèmes de justice accessibles. Lorsque nous éliminons les obstacles juridiques et que nous donnons aux groupes marginalisés les moyens d'agir, ceux-ci peuvent participer pleinement à la société et renforcer les institutions démocratiques.

De nombreuses communautés tirent profit de la recherche et des initiatives financées par le CRDI, qui leur permettent de lutter contre la discrimination, de demander des comptes aux institutions et d'exiger l'accès aux services essentiels.

Le CRDI joue un rôle dans le soutien au leadership démocratique éclairé en exil. Il veille à ce que les chercheuses et chercheurs, les journalistes et les responsables de la société civile ayant dû fuir leur pays puissent continuer à contribuer aux débats sur la gouvernance et les droits de la personne. Ce travail offre un espace essentiel à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes qui contribuent à la résilience démocratique à long terme.

En même temps, de plus en plus de gens participent au débat démocratique, accèdent à l'information et s'expriment en ligne. Le CRDI appuie la recherche sur la gouvernance numérique afin de s'assurer que les espaces en ligne sont sûrs et accessibles, en particulier pour les communautés marginalisées. En s'attaquant à des questions comme la mésinformation, la protection de la vie privée et l'inclusion numérique, notre travail contribue à protéger les droits fondamentaux dans un monde de plus en plus numérique.

Cultiver des idées démocratiques pour l'avenir de l'Afghanistan

Lorsque les talibans ont pris le contrôle de l'Afghanistan en 2021, d'innombrables universitaires et activistes ont dû fuir leur pays, créant un grand vide dans les discussions sur l'avenir de leur pays. Alors que les voix occidentales ont dominé les débats sur l'orientation politique de l'Afghanistan, les droits de la personne et l'égalité des genres, les points de vue des personnes intellectuelles afghanes elles-mêmes ont largement été ignorés.

L'initiative de recherche afghane, financée par le CRDI, vise à combler cette lacune. Elle coordonne les partenariats universitaires pour soutenir davantage d'universitaires et d'activistes à risque en exil. L'initiative a aidé des universitaires originaires d'Afghanistan à mener des études, des recherches et des travaux de plaidoyer sur un éventail de questions, telles que la fourniture d'aide humanitaire, l'impact des fermetures d'universités et les droits des personnes en situation de handicap en Afghanistan.

Le programme crée un modèle pour préserver les connaissances cruciales et former les responsables démocratiques de demain pendant les crises politiques. Le leadership du Canada dans la protection de ces voix cruciales est de plus en plus important pour bâtir un avenir plus stable et démocratique.

Renforcer les droits fonciers communautaires et la propriété des femmes en Sierra Leone

En Sierra Leone, les investissements fonciers à grande échelle sont présentés comme une voie de croissance économique. Mais ils désavantagent souvent les communautés rurales, en particulier les femmes, qui dépendent de la terre pour leur subsistance.

Avec le soutien du CRDI, l'ONG Namati mène des recherches depuis 2017 pour renforcer les droits fonciers, assurer la participation des femmes à la prise de décisions et influencer les réformes agraires nationales. Le projet a mis à l'essai des approches visant à mettre à l'échelle les efforts de protection des terres communautaires en utilisant des parajuristes communautaires et une éducation juridique de base pour établir des structures de gouvernance foncière transparentes.

La recherche, qui reflète l'engagement du Canada à faire progresser les droits de la personne et la gouvernance inclusive, a examiné comment les processus d'enregistrement foncier peuvent protéger les droits des femmes et comment il est possible de s'assurer que les femmes ont leur mot à dire dans les décisions foncières. Par exemple, le projet de recherche a mis sur pied des comités fonciers villageois chargés d'appliquer les règles établies par la communauté, avec l'exigence qu'au moins 30 % des membres des comités sont des femmes. Les comités fonciers villageois étaient l'un des mécanismes mis à l'essai dans le cadre du projet, qui ont ensuite été inclus dans la *Loi sur les droits fonciers coutumiers de 2022* de la Sierra Leone, la première à protéger légalement la propriété foncière communautaire et à consacrer l'égalité des genres dans la gouvernance foncière.

CONCLUSION

Une vision pratique pour les investissements mondiaux

L'évolution du paysage mondial exige un regain d'intérêt pour les résultats mesurables fondés sur des institutions plus solides, des politiques fondées sur des données probantes et des communautés autonomes dans le monde entier. Les actions du CRDI en matière d'influence sur les politiques publiques, de renforcement de la résilience économique et de promotion des droits de la personne représentent un atout précieux à l'échelle mondiale et un choix d'investissement éclairé pour l'avenir du Canada.

Alors que nous entrons dans la deuxième moitié de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 du CRDI, notre vision pour bâtir un monde plus inclusif et durable demeure plus pertinente que jamais. Les défis que le monde doit relever pour pouvoir répondre à cette ambition exigent une science et des données

probantes non seulement rigoureuses, mais aussi adaptées aux réalités des personnes les plus touchées. En renforçant les capacités de recherche là où elles sont le plus nécessaires, le CRDI continuera de transformer les connaissances en actions, de favoriser des solutions durables et d'encourager des partenariats qui amplifient l'impact.

Lorsque les défis de demain se matérialiseront, nos partenaires de recherche dans les pays du Sud disposeront des compétences scientifiques, techniques et de résolution de problèmes nécessaires pour les relever. Grâce à cet engagement, le CRDI contribuera à façonner un avenir où le savoir favorisera l'équité, la résilience et les possibilités pour les générations à venir.



Analyse de la direction

- | | | | |
|----|--|----|---------------------------------------|
| 16 | Activités de base | 20 | Une organisation durable et inclusive |
| 17 | Gouvernance organisationnelle | 21 | Gestion des risques |
| 19 | La transparence et la reddition de comptes | 22 | Résultats et aperçu |
| 19 | Ressources financières | | |

Activités de base

En tant que société d'État s'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires mondiales et de développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Exploitant la puissance de notre réseau de partenariat unique, la recherche que nous soutenons crée des solutions pratiques aux défis du monde réel et contribue à bâtir des sociétés plus stables et davantage prospères.

Les travaux du CRDI sont régis par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* (1970) qui énonce que le Centre a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Dans l'exercice de son mandat, le CRDI :

- fournit un soutien financier aux chercheuses et chercheurs des pays en développement pour relever les défis du développement national et contribuer à des solutions mondiales plus vastes qui profitent non seulement aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, mais aussi au Canada et à la population canadienne;
- facilite l'utilisation et l'adoption de la recherche et encourage le dialogue et l'apprentissage entre les chercheuses et chercheurs, les décideurs et les parties prenantes du secteur privé afin d'améliorer le développement économique, de faire progresser les systèmes de santé, d'éducation et d'alimentation, et de protéger les droits de la personne;
- synthétise et mutualise les résultats de ses investissements en recherche afin d'éclairer les programmes locaux, régionaux et mondiaux, en veillant à ce que les résultats de la recherche mènent à des mesures concrètes dans les politiques, les programmes et les communautés;
- mobilise et convoque des organismes de recherche et des partenaires financiers et collabore avec eux tout au long du processus d'innovation, en nouant des alliances mondiales porteuses d'impact et en élargissant la portée et l'influence des investissements du Canada.

Le CRDI reçoit des fonds du gouvernement du Canada au moyen d'un crédit parlementaire afin de remplir son mandat. Ces fonds, combinés aux contributions de bailleurs de fonds, lui permettent de réaliser sa mission et ses objectifs.

Les activités du CRDI sont guidées par la Stratégie 2030, un programme décennal audacieux et ambitieux qui affirme l'engagement du Centre à soutenir des sociétés davantage durables et inclusives dans les pays en développement.

Les révisions triennales de la Stratégie 2030, dont la seconde aura lieu en 2026-2027, sont l'occasion de réfléchir à l'évolution de l'environnement extérieur, aux progrès et aux défis, ainsi qu'aux adaptations nécessaires dans le but d'améliorer la mise en œuvre.

Partenariats

L'une de nos forces réside dans notre capacité avérée à mobiliser des alliances qui multiplient les répercussions. Apportant une expertise complémentaire et un réseau unique de partenaires, le CRDI contribue aux principales initiatives du gouvernement canadien ainsi qu'à l'atteinte des objectifs communs relatifs aux priorités du Canada en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement. Le CRDI collabore étroitement avec Affaires mondiales Canada (AMC) et périodiquement avec d'autres ministères et organisations du gouvernement du Canada, comme les conseils subventionnaires de la recherche du Canada.

L'approche du CRDI en matière de partenariats consiste à collaborer avec une grande variété d'organisations, notamment des organismes gouvernementaux, des conseils subventionnaires, le secteur privé et des fondations philanthropiques, et ce, à la fois au Canada et dans le reste du monde. En mobilisant des alliances, le Centre tire parti des ressources financières disponibles et les multiplie pour bâtir un avenir où les communautés des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont autosuffisantes, saines et prospères. Ce faisant, il contribue à la stabilité internationale et établit la confiance et la bonne volonté entre le Canada et le reste du monde.

Au 31 mars 2025, le CRDI avait 36 accords de contribution avec 14 bailleurs de fonds actifs différents. La valeur des contributions des bailleurs de fonds s'élève à 640,6 millions de dollars.

Programmation

Le CRDI sélectionne ses bénéficiaires au moyen d'un processus rigoureux. Les propositions sont évaluées par des personnes expertes selon leurs mérites scientifiques, leur influence sur le développement, et les facteurs de risque. Les projets complexes mettent souvent à contribution plusieurs bénéficiaires de subventions, et chacun d'entre eux doit signer un accord de subvention comprenant les modalités de l'entente de financement. Tous les établissements bénéficiaires sont soumis à un processus d'évaluation des risques qui examine notamment leur capacité administrative et financière. Le déblocage des fonds aux bénéficiaires est fondé sur l'avancement des activités de recherche et validé par des rapports techniques et financiers satisfaisants.

Le Cadre de programmation pour l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion (CPEGI) du CRDI vise à garantir que l'égalité des genres et l'inclusion sont promues intentionnellement et systématiquement dans l'ensemble de la programmation des activités financées du Centre. Le CPEGI, mis à jour en 2025, continue d'être mis en œuvre au moyen du développement consultatif et de la socialisation d'outils techniques, de plateformes d'échange de connaissances et de ressources favorisant le renforcement des capacités.

Le partage des résultats de nos investissements en recherche éclaire les programmes locaux, régionaux et mondiaux et appuie l'application des résultats de la recherche. Connus sous le nom de fonctions de « partage des connaissances », ces travaux renforcent également les capacités de recherche des bénéficiaires de

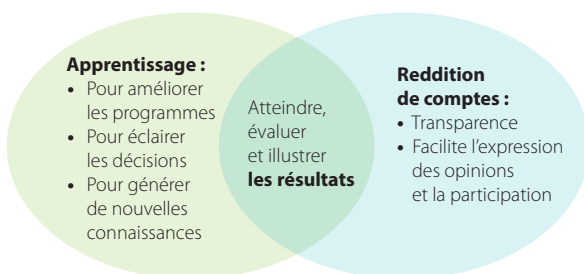
subventions. Cette composante du travail du CRDI fait partie de sa valeur pour les bénéficiaires et le distingue ainsi des autres bailleurs de fonds où le financement direct peut ne pas être soutenu par un modèle global de renforcement des capacités.

Fournir un soutien local pour améliorer les capacités en recherche constitue un élément essentiel pour renforcer les relations avec les partenaires et assurer des résultats efficaces. À ce titre, les membres du personnel des cinq bureaux régionaux du CRDI jouent un rôle essentiel en collaborant directement avec les établissements de recherche des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour faire avancer les initiatives, ce qui permet d'établir des liens étroits avec les enjeux et les parties prenantes à l'échelle locale, nationale et régionale.

Suivi et évaluation

Le CRDI a recours au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage (SEA) afin d'évaluer et de démontrer les résultats, de savoir comment la recherche contribue au développement, de guider ses décisions et de satisfaire aux exigences en matière de reddition de comptes. En tant que gestionnaire de la recherche et de l'innovation, le CRDI estime que la manière dont la recherche est évaluée est importante afin de garantir qu'elle constitue une force positive de changement dans le monde.

Le CRDI s'est engagé dans le cadre de plusieurs initiatives clés en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en 2024-2025. Il a mis à jour son document d'approche en matière d'évaluation, intitulé *L'évaluation au CRDI*, afin de distinguer clairement les différents rôles que joue l'évaluation au CRDI ainsi que les valeurs et les approches qu'il favorise. Des équipes d'évaluation externe ont été sélectionnées pour effectuer des évaluations des cinq programmes à mi-parcours de la Stratégie 2030. Le Centre a terminé une évaluation de son Initiative d'appui au programme d'apprentissage pour l'autonomisation juridique et six évaluations de programme ont été lancées avec l'appui de l'équipe chargée du SEA. De plus, sept initiatives de renforcement des capacités en matière de SEA ont été mises en œuvre pour les membres du personnel du CRDI. Un cours en ligne ouvert et massif portant sur le travail du CRDI concernant l'augmentation des répercussions a été élaboré au cours de 2023-2024 et sera achevé et lancé sur la plateforme de l'Académie des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en 2025.



Gouvernance organisationnelle

Le Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs est responsable de la gérance du Centre : il fournit des orientations stratégiques à la direction et supervise ses activités. Il agit et mène ses activités conformément à la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, au *Règlement général du CRDI* et dans un cadre de gouvernance fondé sur d'autres règles juridiques, politiques et pratiques exemplaires applicables en matière de gouvernance. La charte du Conseil des gouverneurs détaille les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les pratiques de gouvernance du Conseil des gouverneurs et de ses comités.

Le Conseil des gouverneurs s'acquitte de ses responsabilités suivant les normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité, de transparence et de professionnalisme. Les normes de conduite des membres du Conseil des gouverneurs dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs fonctions sont définies dans le *Code de conduite du Conseil des gouverneurs du CRDI*, dont les membres prennent acte par écrit chaque année. Selon les *Lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts du Conseil des gouverneurs du CRDI*, les membres du Conseil des gouverneurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de chaque réunion. Au même titre que tous les autres membres du personnel du CRDI, ils doivent également adhérer aux valeurs et aux comportements énoncés dans le Code de valeurs et d'éthique du secteur public du gouvernement du Canada dans toutes les activités relatives à leurs fonctions professionnelles.

Membres

La composition du Conseil des gouverneurs est définie dans la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, qui apporte un équilibre entre la représentation canadienne et internationale au sein du Conseil des gouverneurs. Bien que la majorité des membres doivent être de citoyenneté canadienne, la représentation internationale du Conseil des gouverneurs est importante pour le CRDI. Cela lui permet notamment d'avoir une perspective des questions et des besoins des personnes et des communautés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, contribuant ainsi à maintenir la pertinence des programmes du CRDI dans ces pays.

La présidence du Conseil des gouverneurs est nommée par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans au plus. Les autres membres sont nommés pour des mandats de quatre ans au plus par le gouverneur en conseil à la suite d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite.

Conseil des gouverneurs du CRDI

(au 31 mars 2025)

DOROTHY NYAMBI
Présidente, Ancaster (Ontario)

NURJEHAN MAWANI
Vice-présidente, Vancouver (Colombie-Britannique)

JULIE DELAHANTY
Présidente, Ottawa (Ontario)

AKWASI AIDOO
Gastonia (Caroline du Nord), États-Unis

ALEX AWITI
Nairobi, Kenya

PUERNIMA MANE
San Mateo (Californie), États-Unis

BESSMA MOMANI
Kitchener (Ontario)

GILLES RIVARD
Mont-Tremblant (Québec)

HILARY ROSE
Sherwood Park (Alberta)

STEPHEN TOOPE
Toronto (Ontario)

Fonctionnement du Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs a tenu trois réunions en 2024-2025.

Il mène ses activités au moyen de comités permanents. Chaque comité a son propre mandat et sert à examiner des questions qui nécessitent une expertise précise. Cette structure assure la prestation de conseils précis à l'assemblée plénière du Conseil des gouverneurs au sujet des points de décisions concernant les domaines de compétence particuliers de chaque comité.

Le Conseil des gouverneurs du CRDI compte quatre comités :

(au 31 mars 2025)

Le **Comité de direction** (qui s'est réuni à quatre reprises en 2024-2025) veille à ce que les travaux du Conseil des gouverneurs se déroulent entre les réunions, le cas échéant. Il est également chargé de veiller à ce que le Conseil des gouverneurs adopte une approche saine en matière de gouvernance du CRDI et fonctionne de manière efficace.

Le **Comité des finances et de l'audit** (qui s'est réuni à cinq reprises en 2024-2025) assume des responsabilités de surveillance en ce qui a trait à la gestion financière et à l'établissement de rapports, aux audits internes, à la gestion du risque et aux contrôles internes, à la vérification annuelle des états financiers effectuée par le Bureau du vérificateur général et aux normes d'intégrité et de comportement.

Le **Comité de la stratégie, du rendement des programmes et de l'apprentissage** (qui s'est réuni à quatre reprises en 2024-2025) aide le Conseil des gouverneurs à s'acquitter de ses responsabilités continues en matière de définition des priorités stratégiques, de planification annuelle et de suivi du rendement.

Le **Comité des ressources humaines** (qui s'est réuni à trois reprises en 2024-2025) aide le Conseil des gouverneurs à remplir ses responsabilités concernant l'application de politiques et de pratiques saines en ressources humaines qui appuient la mission et le mandat du CRDI.

Rémunération

La rémunération des membres du Conseil des gouverneurs est fixée conformément aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* de la façon suivante :

- fourchette de l'indemnité journalière versée à la présidence et aux gouverneurs – de 360 \$ à 420 \$;
- fourchette des honoraires annuels des présidents et présidentes de comité – de 4 600 \$ à 5 400 \$;
- fourchette des honoraires annuels de la présidente ou du président du Conseil des gouverneurs – de 9 200 \$ à 10 800 \$.

Cadres du Centre (au 31 mars 2025)

JULIE DELAHANTY
Présidente

MAGGIE GORMAN VELEZ
Vice-présidente, Stratégie, régions et politiques, CRDI

SANTIAGO ALBA CORRAL
Vice-président, Programmes et partenariats

GENEVIÈVE LEGUERRIER
Vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière

Secrétaire du Conseil des gouverneurs

(au 31 mars 2025)

SANDEEP PRASAD, secrétaire général

Directrices et directeurs régionaux (au 31 mars 2025)

KAPIL KAPOOR
Bureau régional de l'Asie

MARIE-GLORIOSE INGABIRE
Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'Ouest

FEDERICO BURONE
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

WESSAM EL BEIH
Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

KATHRYN TOURE
Bureau régional de l'Afrique orientale et australe

Transparence et reddition de comptes

Le CRDI doit rendre compte au Parlement et à toute la population canadienne de son utilisation des ressources publiques. Il fournit des renseignements portant sur les répercussions de ses programmes et des détails sur la conformité aux principales exigences législatives sur son site Web, dans des rapports au Parlement et dans le cadre d'un forum de discussion sur ses activités lors de son assemblée publique annuelle.

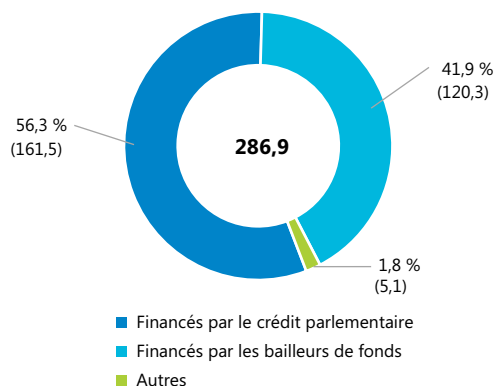
Le Centre publie les frais de déplacement et d'accueil de ses cadres supérieurs et des membres de son Conseil des gouverneurs selon la *Loi sur l'accès à l'information* et présente des rapports annuels au ministre de la Sécurité publique au sujet de sa conformité à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Ces rapports et d'autres établissements de rapports financiers et ministériels, qui visent à assurer la conformité aux exigences fédérales pour les sociétés d'État, sont disponibles en ligne à l'adresse <https://idrc-crdi.ca/fr>.

En tant qu'organisme de recherche, le CRDI publie les produits et les résultats de ses recherches financées conformément à sa politique de libre accès. Cette approche est fondée sur la conviction que tous ceux et celles qui peuvent utiliser la recherche au service du développement – et l'approfondir – pour améliorer les conditions de vie des populations doivent pouvoir tirer pleinement parti des avantages économiques et sociaux qu'elle procure. La politique de libre accès du CRDI est au diapason du vaste mouvement en faveur du libre accès, dans lequel des organismes subventionnaires de la recherche et des gouvernements, dont le gouvernement du Canada, voient un moyen d'accroître la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité.

Ressources financières

Le financement du CRDI provient en majeure partie d'un crédit parlementaire et de contributions de bailleurs de fonds. Le crédit parlementaire constitue la plus importante source de financement du Centre, ce qui lui permet d'exécuter son mandat. Ce crédit comporte une partie récurrente et une partie non récurrente qui fluctue à mesure que les transferts parlementaires sont convenus avec d'autres organismes du gouvernement fédéral. Le montant total du crédit parlementaire reconnu pour 2024-2025 était de 161,5 millions de dollars, ce qui représente 56,3 % des revenus du CRDI. Le CRDI conclut des ententes de cofinancement avec des bailleurs de fonds qui fournissent des fonds dans le but de collaborer à des projets et des programmes d'intérêt commun relevant du mandat du Centre. Cette source de financement est classée dans la catégorie des contributions des bailleurs de fonds et représente 41,9 % des produits du CRDI.

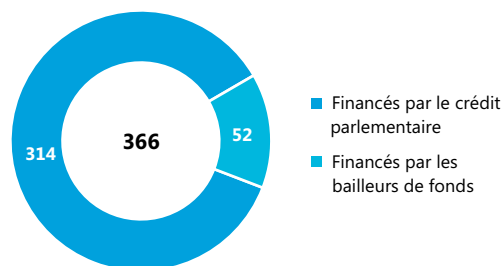
Source des produits en 2024-2025 (en millions de dollars)



Les contributions découlant des accords de cofinancement sont comptabilisées comme des produits provenant de contributions de bailleurs de fonds. En 2024-2025, la valeur des accords de cofinancement pluriannuels signés était de 94,0 millions de dollars.

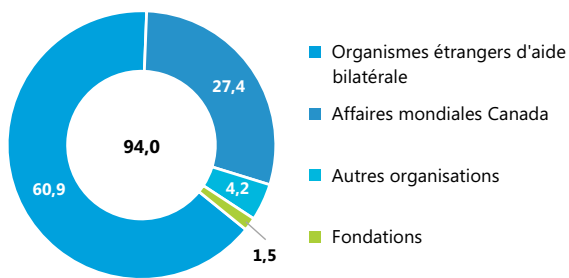
Dans le cadre des ententes de cofinancement, le CRDI recrute des spécialistes dans des domaines de recherche précis pour travailler sur des projets et des programmes cofinancés. À ce titre, une partie de son effectif est financée par les fonds reçus des bailleurs de fonds. Au cours de 2024-2025, un total de 52 postes ont été financés par des bailleurs de fonds.

Personnel du CRDI par sources de financement

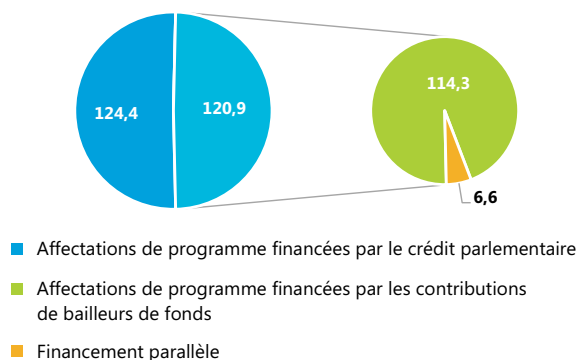


Le CRDI est en mesure d'exploiter davantage les fonds des bailleurs de fonds en les combinant avec ceux d'autres bailleurs de fonds qui versent des fonds directement aux bénéficiaires, augmentant ainsi le financement total disponible pour ces projets (ce que l'on appelle le financement parallèle). En 2024-2025, 6,6 millions de dollars de financement parallèle ont été générés, portant à 120,9 millions de dollars le total des contributions aux projets financés par le CRDI.

Accords de cofinancement par types de bailleurs de fonds pour 2024-2025 (en millions de dollars)



Total des contributions aux projets financés par le CRDI pour 2024-2025



Responsabilité financière et saine gestion financière

Le cadre de gestion financière du CRDI est robuste, garantissant une affectation et une gestion appropriées des fonds confiés au CRDI. De la préparation d'un budget rigoureux au suivi et à l'analyse réguliers des résultats financiers en passant par des prévisions continues, le cadre garantit que les ressources financières sont utilisées aux fins prévues et contribuent à la réalisation de la mission et de la vision du Centre.

La direction surveille les principaux indicateurs et variables financiers qui ont une incidence sur le niveau des ressources disponibles pour la recherche dans les années à venir, notamment les engagements en cours, les schémas de charges pour les nouveaux projets et le niveau des charges administratives. Le suivi de ces indicateurs permet de s'assurer que la gestion et la planification financières sont effectuées avec la plus grande prudence et la plus grande diligence à l'égard des fonds publics, tout en atteignant l'objectif du CRDI d'être une organisation adaptée à ses besoins.

Une organisation durable et inclusive

Dans le cadre de la Stratégie 2030, le CRDI s'est fermement engagé à devenir une organisation durable et inclusive.

Priorité à l'environnement

Le CRDI s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités, et ce, dans le but d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, comme des partenariats à l'égard du carburant d'aviation durable avec les compagnies aériennes, et d'autres sont en cours d'élaboration, comme une politique de voyage durable. Voir la section « Divulgence des risques financiers liés au climat » à la page 32 pour plus de détails.

Un organisme qui accorde une attention particulière aux personnes et au talent

Le succès du CRDI repose sur le recours à une main-d'œuvre dévouée, innovatrice et mobilisée. Le Centre favorise activement un lieu de travail sain et efficace qui offre aux membres du personnel la possibilité de développer l'expertise, les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour exceller. Le travail effectué par les membres du personnel du CRDI est guidé par des énoncés pertinents en matière de culture et de valeurs.

Extrait de la Déclaration en matière de culture du CRDI :

La diversité des talents du CRDI est la clé de sa réussite.

Nous nous efforçons de parvenir à un monde plus durable et inclusif en respectant tous les individus et en étant volontaires dans nos actions et responsables dans notre travail et dans nos relations avec celles et ceux avec qui nous travaillons.

Extrait des Déclarations en matière de valeurs du CRDI :

Au CRDI, nous sommes des individus respectueux, volontaires et responsables.

- Nous traitons tous les individus avec **respect**.
- Nous sommes **volontaires** dans notre travail afin de faire la différence dans le monde.
- Nous nous engageons à être **responsables** dans notre travail et dans les relations avec celles et ceux avec qui nous travaillons.

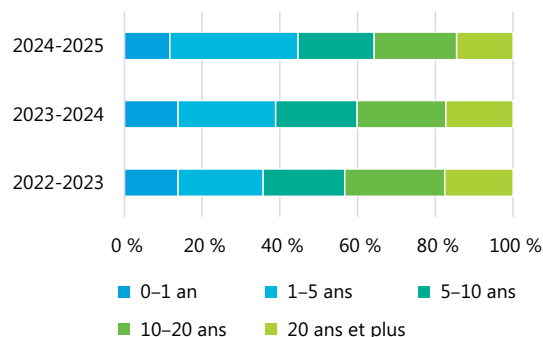
Le CRDI favorise la croissance professionnelle et le bien-être de son personnel en créant un environnement qui fait en sorte que chaque personne se sente valorisée. Des programmes de mieux-être donnant accès à des ressources en santé mentale et à des services de soutien confidentiels sont offerts, tandis que le personnel est encouragé à saisir des occasions d'apprentissage et de perfectionnement (comme des programmes de leadership, des conférences, de la formation linguistique et du mentorat) pour permettre à chaque personne de s'épanouir. Un comité temporaire chargé de la santé mentale, composé de personnes représentantes et représentantes de l'ensemble du Centre, a été mis sur pied pour formuler des recommandations à la direction afin d'améliorer l'approche du CRDI en matière de bien-être du personnel. Le CRDI s'efforce d'avoir une main-d'œuvre diversifiée avec des représentants et représentantes d'origines culturelles et ethniques variées.

Diversité de la main-d'œuvre au sein du CRDI :

- 68 % de femmes;
- 33 % de membres des minorités visibles;
- 0 % de personnes autochtones;
- 18 % de personnes en situation de handicap.

(Au 31 décembre 2024; selon le rapport au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada [EDSC], seuls les postes du personnel recruté à Ottawa sont inclus.)

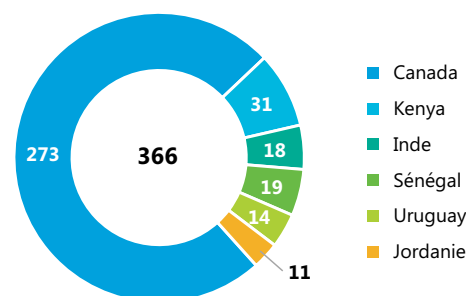
Années de service



Les efforts déployés pour améliorer nos processus et nos pratiques visant à favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif comprennent l'organisation d'une formation sur les préjugés inconscients pour le personnel ainsi que la mise en place de comités d'embauche diversifiés. Le tout premier Plan d'accessibilité du CRDI, publié en 2022, décrit un ensemble d'initiatives pour favoriser l'accessibilité et accroître l'expérience de toutes les parties prenantes et tous les membres du personnel, y compris les personnes en situation de handicap. Les mesures du Plan d'accessibilité mises en œuvre jusqu'à présent comprennent la prestation d'une formation sur l'accessibilité à tout le personnel, la réalisation d'une vérification complète de l'accessibilité de notre site Web et l'amélioration des bureaux, comme des toilettes sans obstacle, de larges allées et des portes coulissantes pour améliorer la mobilité. Le CRDI poursuivra ses efforts pour accroître la représentation de tous les groupes sous-représentés au sein de sa communauté de dotation, et investir dans les efforts permettant à tous les membres du personnel de se sentir accueillis, soutenus et de recevoir le soutien nécessaire pour s'épanouir en milieu de travail.

En 2024-2025, le CRDI a renforcé son engagement à l'égard de la réconciliation avec les Autochtones au moyen d'une série de mesures stratégiques. Une étape importante a été la création du Groupe de travail sur l'action autochtone pour guider l'élaboration de politiques et de pratiques institutionnelles inclusives. Son objectif est de renforcer le soutien à la recherche dirigée par les Autochtones et de favoriser des relations respectueuses et mutuellement bénéfiques avec les peuples, les chercheuses et chercheurs, ainsi que les organisations autochtones. Ce travail s'appuie sur un portefeuille de programmes qui appuient les systèmes de savoir autochtone dans le monde entier. Un Code de conduite des membres du personnel actualisé a été lancé en 2024. Ce Code constitue un élément essentiel des pratiques de gouvernance d'entreprise du CRDI et contribue à maintenir la confiance du public à son égard. Tous les membres du personnel du CRDI ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis du Code de conduite dans le cadre de l'exercice mené chaque année.

Personnel du CRDI par emplacements



Le CRDI s'est engagé à respecter des normes éthiques élevées dans ses politiques, ses programmes et ses activités quotidiennes, avec une tolérance zéro à l'égard de l'inaction contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel. *Le Règlement institutionnel sur la protection contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels* (PEAHS) est au cœur de ces efforts, visant à protéger les personnes vulnérables, à prévenir les abus de pouvoir et à assurer la responsabilisation. Pour appuyer cet engagement, le CRDI a lancé une plateforme et une ligne d'assistance téléphonique pour le signalement confidentiel des comportements contraires à l'éthique concernant son mandat et à ses activités.

Gestion des risques

Au Centre, la gestion du risque fait l'objet d'une approche continue, proactive et systématique. L'objectif ultime de la gestion du risque du CRDI est la protection de ses actifs et l'exécution réussie de son mandat.

Les processus et pratiques de gestion du risque du CRDI sont basés sur des lignes directrices publiées par deux organismes internationaux qui encouragent des pratiques de gestion du risque saines et prudentes : l'Organisation internationale de normalisation (ISO 31000:2018) et le Committee of Sponsoring Organizations (COSO 2017). Les processus et pratiques de gestion du risque du CRDI sont également conformes au Cadre stratégique de gestion du risque du Conseil du Trésor du Canada. Les conseils fournis par ces entités ont été adaptés aux besoins et au contexte du CRDI.

En raison de son vaste mandat, de son réseau international et des milieux complexes dans lesquels il évolue, le CRDI est exposé à un large éventail de risques. Il applique divers contrôles et stratégies pour gérer adéquatement les risques et, outre les audits externes réalisés par le Bureau du vérificateur général, il utilise le Modèle des trois lignes de l'Institut des auditeurs internes pour son cadre de contrôle interne.

- **Rôle de première ligne : la direction dirige** et supervise les interventions et l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs, veille à la conformité aux attentes juridiques, réglementaires et éthiques, et établit et maintient des structures, des contrôles internes et des processus appropriés pour la gestion efficace des opérations et des risques au quotidien.
- **Rôle de deuxième ligne : la gestion du risque** fournit une expertise de pointe, un soutien complémentaire, une surveillance et une fonction de remise en question relatives à la gestion du risque par l'analyse de la pertinence et de l'efficacité de la gestion du risque et l'amélioration continue des pratiques de gestion du risque en matière des processus, des systèmes et des entités.
- **Rôle de troisième ligne : l'audit interne** maintient la responsabilité principale envers le Conseil des gouverneurs et l'indépendance vis-à-vis des responsabilités de la direction et communique des assurances et des conseils objectifs à la direction sur la pertinence et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles pour appuyer l'atteinte des objectifs organisationnels et promouvoir l'amélioration continue.

Le CRDI évalue et surveille divers types de risques qui peuvent être associés à ses différents domaines d'activité (c'est-à-dire financiers, relatifs à la réputation ou aux programmes). L'évaluation formelle et structurée des risques à l'échelle de l'organisation garantit la prise en compte de l'ensemble de son portefeuille de risques. Afin de garantir une gestion efficace des risques du CRDI, les principes, les pratiques et les responsabilités en matière de gestion du risque sont intégrés à tous les échelons et dans l'ensemble du Centre. Ils sont conçus pour cerner les possibilités qui peuvent améliorer l'atteinte des objectifs établis et les menaces qui peuvent y nuire, ainsi que gérer les deux à des niveaux de risque acceptables.

En mars 2025, le Conseil des gouverneurs a examiné les principaux risques organisationnels, comme la réputation, le financement, la cybersécurité et le bien-être, qui ont été déterminés dans le cadre d'un processus d'évaluation complet à l'échelle du Centre. Les contrôles et stratégies appropriés pour atténuer ces risques seront mis en œuvre tout au long de l'année. L'évolution de l'exposition du CRDI aux risques fait l'objet d'un suivi permanent et, le cas échéant, les risques dont la tendance est à la hausse sont transmis à un échelon supérieur pour un examen plus approfondi et la prise des mesures qui s'imposent.

Audit interne

L'audit interne constitue un élément clé de la structure de reddition de comptes du CRDI. Cela renforce la capacité du CRDI de créer, de protéger et de maintenir la valeur en fournissant au Conseil des gouverneurs et à la direction une assurance, des conseils, une perspicacité et une prévoyance fondés sur les risques, indépendants et objectifs. Cela améliore également l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance qui appuient les efforts déployés par la gestion en vue d'atteindre les objectifs organisationnels du CRDI, qui améliorent la surveillance et la prise de décision et qui renforcent la réputation et la crédibilité générales avec les

parties prenantes. Pour assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne, le dirigeant principal ou la dirigeante principale de l'audit relève fonctionnellement du Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs, et administrativement de la présidente du CRDI pour ce qui est de l'activité d'audit interne. L'objectif, l'autorité et l'indépendance, les responsabilités, la portée du travail et les normes professionnelles de l'audit interne sont définis dans la *Charte d'audit interne* approuvée par le Conseil des gouverneurs et publiée sur le site Web du CRDI.

Résultats et aperçu

Indicateurs de rendement

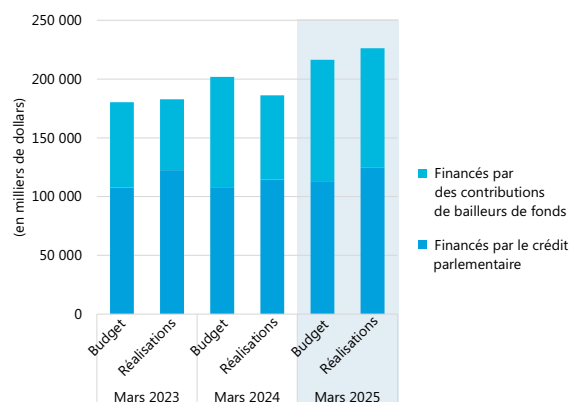
Les indicateurs de rendement du CRDI permettent de suivre les résultats et de cerner les domaines dans lesquels des mesures correctives doivent être prises. Le CRDI a recours à des indicateurs de rendement pour s'assurer qu'il est sur la bonne voie en vue d'atteindre son budget et ses objectifs tels qu'ils sont décrits dans la Stratégie 2030.



Charges relatives aux projets de recherche par rapport au budget

Les charges relatives aux projets de recherche font l'objet d'un suivi attentif, puisqu'elles représentent la plus grande charge du CRDI et qu'elles constituent le principal moyen par lequel celui-ci remplit son mandat. Au 31 mars 2025, les charges totales relatives aux projets de recherche s'élevaient à 226,2 millions de dollars, soit 104,5 % d'un budget de 216,4 millions de dollars. Les charges de recherche financées par le crédit parlementaire sont supérieures au budget, principalement en raison de la présentation plus tôt que prévu de produits livrables satisfaisants de la part des bénéficiaires, ce qui a entraîné un décaissement plus rapide des paiements relatifs aux subventions octroyées. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la baisse des charges de recherche financées par les contributions des bailleurs de fonds, résultant d'un changement dans la classification du partenariat Solutions climatiques fondées sur la nature dans les systèmes alimentaires aquacoles en Asie-Pacifique (AQUADAPT), comptabilisé comme étant financé par le crédit parlementaire plutôt que par les contributions des bailleurs de fonds (voir la figure 1).

FIGURE 1 : CHARGES RELATIVES AUX PROJETS DE RECHERCHE



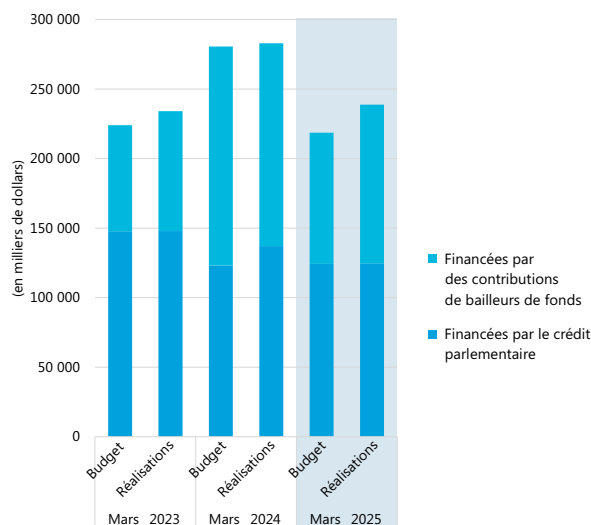


Affectations de programme

Les affectations de programme représentent les fonds approuvés pour de nouveaux projets de recherche avec des décaissements prévus sur plusieurs années. Étant donné que les fonds doivent être alloués avant de pouvoir être engagés puis dépensés, les affectations de programme représentent un indicateur avancé des charges relatives aux projets de recherche, qui constituent la principale charge du CRDI. Les allocations peuvent être financées par des crédits parlementaires seuls ou par une combinaison de crédits parlementaires et de contributions des bailleurs de fonds.

Les allocations financées par le crédit parlementaire de 124,4 millions de dollars sont conformes au budget de 124,3 millions de dollars au 31 mars 2025. Les allocations financées par les contributions des bailleurs de fonds de 114,3 millions de dollars sont supérieures au budget de 94,2 millions de dollars (voir la figure 2). L'écart est principalement associé au calendrier des allocations dans le cadre de l'initiative Renforcer la recherche sur le climat et la santé (ARCH) et du programme Intelligence artificielle pour le développement (IAPD).

FIGURE 2 : AFFECTATIONS DE PROGRAMME

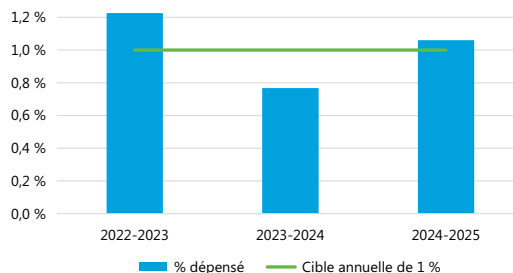


Investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement professionnel

Le CRDI a besoin de personnel hautement qualifié afin d'entreprendre le travail essentiel à l'accomplissement de son mandat. Il est donc important qu'il investisse continuellement dans l'apprentissage et le perfectionnement afin que les membres du personnel acquièrent et conservent les compétences nécessaires à la réussite du CRDI dans un monde qui évolue rapidement.

Le Centre a investi 1,1 % de sa masse salariale dans la formation et le perfectionnement professionnel du personnel au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025, ce qui est supérieur à son objectif de 1,0 %. Il s'agit d'une évolution positive puisque l'apprentissage et le perfectionnement professionnel étaient inférieurs à l'objectif au cours de l'exercice 2023-2024. La direction encourage les membres du personnel à profiter des occasions de formation compte tenu de la nécessité de suivre l'évolution rapide des technologies et d'élaborer de nouvelles compétences afin de répondre aux changements de l'environnement opérationnel du CRDI (voir la figure 3).

FIGURE 3 : APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

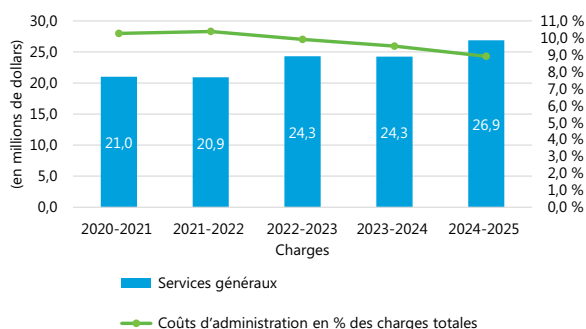


Ratio des charges afférentes aux services généraux et administratifs

Le CRDI veille en permanence à ce que la majorité des fonds reçus servent à remplir directement son mandat. Par conséquent, il surveille son ratio des charges afférentes aux

services généraux et administratifs (c'est-à-dire les charges afférentes aux services généraux et administratifs en pourcentage des charges totales) afin de s'assurer de fonctionner de manière efficace et d'offrir une valeur maximale aux parties prenantes. Les charges afférentes aux services généraux et administratifs réelles ont augmenté en 2024-2025, principalement en raison des augmentations salariales prévues et des coûts technologiques plus élevés, comme la mise à jour périodique des ordinateurs portables (voir le tableau 1 pour plus de détails sur l'écart). Le pourcentage des charges afférentes aux services généraux et administratifs pour l'exercice clos le 31 mars 2025 a diminué à 8,9 % (contre 9,5 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024) en raison de l'augmentation des charges globales (y compris les charges relatives aux projets de recherche) pour l'exercice clos le 31 mars 2025, par rapport aux exercices précédents. Les charges afférentes aux services généraux et administratifs du CRDI se situent dans la cible souhaitée de 8 % à 11 % (voir la figure 4).

FIGURE 4 : RATIO DES CHARGES AFFÉRENTES AUX SERVICES GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS



Synthèse financière globale

L'exercice 2024-2025 a été une année de croissance. En effet, les charges et les produits connexes provenant de projets financés par des bailleurs de fonds ont été plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison du cycle de vie de la deuxième phase de deux importants programmes financés par des sources externes, soit l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE) et le programme Partage de connaissances et d'innovations (KIX) du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Les charges des projets de recherche financés par le crédit parlementaire ont aussi augmenté compte tenu du niveau prévu des affectations du

programme de recherche pour 2024-2025 ainsi que de celui des exercices antérieurs. Ces fonds ont été utilisés afin d'investir dans la recherche de haute qualité dans les pays en développement, permettant ainsi de bâtir un monde plus durable et inclusif.

Charges de 301,8 millions de dollars
(254,9 millions de dollars en 2023-2024)

Produits de 286,9 millions de dollars
(254,8 millions de dollars en 2023-2024)

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES CHARGES ET DES PRODUITS

(en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variation en \$ ^a	Variation en % ^a
Programmation en recherche pour le développement				
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	124 785	114 368	10 417	9,1 %
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	101 401	71 858	29 543	41,1 %
Renforcement des capacités de recherche	48 767	44 395	4 372	9,8 %
	274 953	230 621	44 332	19,2 %
Services généraux et administratifs	26 892	24 254	2 638	10,9 %
Total des charges	301 845	254 875	46 970	18,4 %
Total des produits	286 931	254 758	32 173	12,6 %
Résultats d'exploitation nets	(14 914)	(117)	(14 797)	12 663,7 %

^a Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2024-2025 et celles de l'exercice 2023-2024.

Les résultats d'exploitation nets ne consistent pas en un déficit d'exploitation, mais plutôt en un reflet de la variabilité inhérente associée aux jalons des projets de recherche. Le résultat net des activités a été partiellement contrebalancé par les fonds mis de côté dans les capitaux propres réservés, qui ont été utilisés aux fins prévues, soit pour absorber les fluctuations du décaissement des engagements en cours au titre des programmes de recherche.

Écarts

1	Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	L'augmentation d'un exercice à l'autre de 10,4 millions de dollars est attribuable à l'augmentation des charges du Fonds catalytique et de la contribution du CRDI à plusieurs grands programmes pluriannuels, comme l'initiative Solutions vétérinaires novatrices pour la résistance aux antimicrobiens (InnoVet-AMR), le programme IAPD et la phase II de l'initiative CLARE. Le Fonds catalytique permet au CRDI de saisir rapidement les occasions stratégiques ainsi que d'explorer les nouveaux enjeux de recherche régionaux, thématiques et transversaux. Cette augmentation est, en partie, contrebalancée par la baisse des charges de l'initiative Les femmes S'ÉLÈVENT, qui diminue à mesure qu'elle touche à sa fin.
2	Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds	L'augmentation d'un exercice à l'autre de 29,5 millions de dollars est principalement attribuable à l'accélération des activités de programmation concernant des projets importants comme la phase II de l'initiative CLARE, le programme IAPD, et la phase II de l'initiative InnoVet-AMR.
3	Renforcement des capacités de recherche	L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux salaires et aux avantages découlant des augmentations salariales prévues et à l'augmentation des activités de déplacement pour soutenir les projets de recherche, en particulier dans le cadre de grands programmes de recherche cofinancés.
4	Services généraux et administratifs	L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable aux salaires et aux avantages (principalement en raison des augmentations salariales prévues et de la baisse des postes vacants), à l'augmentation des coûts relatifs aux logiciels (principalement en raison des augmentations inflationnistes et des fluctuations des taux de change) et à la mise à jour périodique des ordinateurs portables du siège social. Elle est partiellement compensée par des réductions des services professionnels conformes à l'objectif du gouvernement du Canada de réduire les dépenses dans cette catégorie.
5	Total des produits	L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des contributions des bailleurs de fonds. L'augmentation est partiellement compensée par la baisse du crédit parlementaire. Une justification plus détaillée de ces changements est fournie dans la section relative aux produits.

Charges

Le Conseil des gouverneurs a approuvé le budget de 2024-2025 avant le début de l'exercice. Les résultats de cet exercice sont intégrés dans l'ensemble de l'Analyse de la direction du rapport annuel.

Le CRDI répartit ses charges entre deux principales rubriques : la programmation en recherche sur le développement et les services généraux et administratifs. Les coûts directs associés aux projets de recherche scientifique et technique que finance le Centre dans le cadre de la **programmation en recherche pour le développement** sont présentés par source de financement (voir le tableau 1). La majorité de ces projets sont exécutés par des établissements indépendants avec le soutien de subventions de recherche. Les projets comprennent également des activités de recherche entreprises par des particuliers avec le soutien de subventions individuelles de formation, de bourses d'études, de bourses de perfectionnement, de stages et de subventions individuelles de recherche et relatives à la recherche. Les charges liées aux projets de recherche fluctuent d'un exercice à l'autre en fonction du portefeuille de projets. Les paiements pour les projets de recherche sont fondés sur

l'avancement des activités de recherche du bénéficiaire ainsi que sur la soumission de produits livrables satisfaisants en vertu des subventions octroyées. Par conséquent, les paiements relatifs aux projets de recherche peuvent parfois être retardés ou intervenir plus tôt que prévu.

La programmation de la recherche pour le développement comprend le **renforcement des capacités de recherche**, une fonction importante du partage des connaissances qui est au cœur des activités du CRDI et de son rendement organisationnel général.

Les **services généraux et administratifs** offrent diverses fonctions qui appuient le fonctionnement général du CRDI et qui l'aident à assumer ses responsabilités organisationnelles. Ces charges comprennent des services comme la gouvernance de l'information et les solutions numériques, les ressources humaines, les finances et l'administration, les services juridiques, la gestion du risque et l'audit interne.

Le tableau ci-dessous présente les charges réelles par rapport au budget pour l'exercice 2024-2025 et une comparaison des charges d'un exercice à l'autre.

TABLEAU 2 : CHARGES D'UN EXERCICE À L'AUTRE PAR CATÉGORIE

(en milliers de dollars)	2024-2025				2023-2024	Variation	Variation	
	Réalisations	Budget	Écart	% d'écart	Réalisations	en \$ ^a	en % ^a	
Projets de recherche	226 186	216 411	9 775	4.5 %	186 226	39 960	21.5 %	1
Salaires et avantages	54 148	52 859	1 289	2.4 %	50 307	3 841	7.6 %	2
Services professionnels	3 191	2 937	254	8.6 %	3 851	(660)	(17.1 %)	3
Déplacements	3 220	4 690	(1 470)	(31.3 %)	2 594	626	24.1 %	4
Locaux	2 715	2 856	(141)	(4.9 %)	2 190	525	24.0 %	5
Dépenses en logiciels	2 980	1 913	1 067	55.8 %	2 103	877	41.7 %	6
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 711	1 655	56	3.4 %	1 684	27	1.6 %	
Intérêts sur les obligations locatives	1 441	1 386	55	4.0 %	1 458	(17)	(1.2 %)	
Mobilier de bureau, matériel et entretien	1 445	780	665	85.3 %	906	539	59.5 %	7
Amortissement des immobilisations corporelles	1 088	714	374	52.4 %	775	313	40.4 %	8
Autres	3 720	1 692	2 028	119. 8%	2 781	939	33.7 %	9
Total des charges	301 845	287 893	13 952	4.8 %	254 875	46 970	18.4 %	

^a Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2024-2025 et celles de l'exercice 2023-2024.

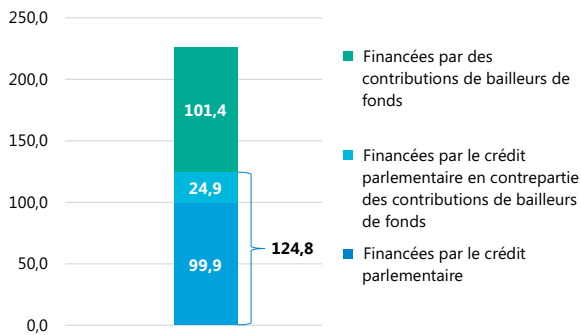
Écarts

1	Projets de recherche	Écart budgétaire en raison de l'augmentation des charges liées aux projets de recherche financés par le crédit parlementaire. Ces charges ont été supérieures aux prévisions en raison des paiements de subvention prévus pour 2025-2026 qui ont été effectués plus tôt compte tenu de la réception des produits livrables acceptables en vertu des subventions octroyées ainsi que l'échelonnement des charges des projets plus élevées que les estimations initiales. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des charges liées aux projets de recherche financées par le crédit parlementaire et celles financées par les contributions des bailleurs de fonds. Voir le tableau 1 ci-dessus pour plus de détails.
2	Salaires et avantages	L'écart budgétaire est principalement attribuable à des périodes de dotation plus courtes que prévu ainsi qu'à un recours accru à des ressources temporaires pour soutenir les activités du Centre. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux augmentations salariales prévues et à la diminution du nombre de postes vacants.
3	Services professionnels	L'écart budgétaire est principalement lié à l'augmentation des services de consultation pour soutenir l'avancement des initiatives clés relatives aux solutions numériques et à la gouvernance de l'information, ainsi qu'aux conseils juridiques portant sur les questions opérationnelles. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'objectif du gouvernement du Canada de réduire les dépenses dans cette catégorie.

4 Déplacements	L'écart budgétaire est attribuable à un besoin de déplacements moins élevé que prévu au moment de l'établissement du budget, qui est influencé par l'objectif du gouvernement du Canada de réduire les dépenses dans cette catégorie et l'engagement du Centre à réduire son empreinte carbone. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à une augmentation des réunions en personne relatives à l'augmentation des activités des projets de recherche et de la complexité qui y est associée, ainsi qu'à la visite sur le terrain de membres du Conseil des gouverneurs en Amérique latine pour rencontrer des partenaires de recherche et des parties prenantes.
5 Locaux	L'écart budgétaire est attribuable à des paiements de services publics, d'entretien et d'impôts fonciers pour les locaux à usage de bureaux moins élevés que prévu au moment de la préparation du budget. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux nouveaux contrats de location dans les bureaux régionaux de l'Inde, de l'Uruguay et de la Jordanie signés au cours de l'exercice financier 2023-2024.
6 Dépenses en logiciels	L'écart d'un exercice à l'autre et l'écart budgétaire sont attribuables à la hausse des coûts d'entretien, des frais d'utilisation, des coûts de licence, des frais d'abonnement annuels et du soutien, y compris le logiciel sous forme de service, principalement en raison des augmentations inflationnistes et des fluctuations des taux de change.
7 Mobilier de bureau, matériel et entretien	L'écart d'un exercice à l'autre et l'écart budgétaire sont principalement attribuables à la mise à jour des ordinateurs portables du siège social et des bureaux régionaux en 2024-2025.
8 Amortissement des immobilisations corporelles	L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à l'amortissement des améliorations locatives réalisées au cours de l'exercice 2023-2024 dans les bureaux régionaux de l'Inde, de l'Uruguay, de la Jordanie et du Sénégal.
9 Autres	L'écart d'un exercice à l'autre et l'écart budgétaire sont principalement dus à des pertes de change.

Le Centre combine souvent les fonds des bailleurs de fonds (en vertu d'un accord de cofinancement) avec les fonds parlementaires afin d'amplifier les accords de financement avec les bailleurs de fonds. En 2024-2025, le CRDI a versé 24,9 millions de dollars de ses fonds internes pour des accords relatifs aux contributions des bailleurs de fonds. Cela représente 24,9 % des charges totales des projets de recherche financés par le Parlement (voir la figure 5).

FIGURE 5 : CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2024-2025



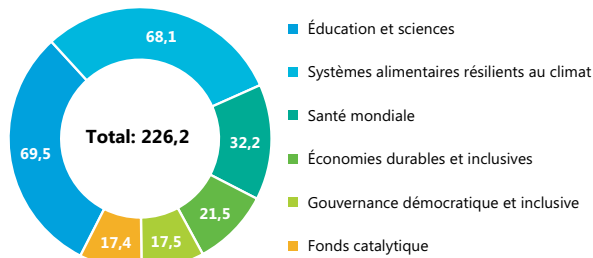
Produits

Les produits du CRDI comprennent un crédit parlementaire, des contributions de bailleurs de fonds et des revenus provenant d'autres sources.

Le crédit parlementaire fait partie de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada et est alloué au Centre pour appuyer l'exécution de son mandat. Le CRDI reçoit également des contributions de bailleurs de fonds pour des programmes de recherche ou des projets particuliers, comptabilisées en tant que produits de contributions de bailleurs de fonds sur la durée de

Le CRDI répartit ses charges afférentes à ses projets de recherche par programme en fonction des besoins au moment où le financement est alloué. En 2024-2025, les charges les plus importantes du Centre concernaient le programme Éducation et sciences, suivi du programme Systèmes alimentaires résilients au climat (voir la figure 6).

FIGURE 6 : CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT EN 2024-2025 PAR PROGRAMMES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



l'accord de cofinancement, lorsque les charges correspondantes sont encourues. Par conséquent, bien que les projets financés par les contributions des bailleurs de fonds contribuent de manière importante à l'avancement du mandat du Centre, leurs répercussions sur les résultats nets et les capitaux propres de fin d'année sont limitées.

Le tableau ci-dessous présente les produits réels par rapport au budget pour l'exercice 2024-2025 et une comparaison des produits d'un exercice à l'autre.

TABLEAU 3 : PRODUITS

(en milliers de dollars)	2024-2025				2023-2024	Variation	Variation	
	Réalisations	Budget	Écart	% d'écart	Réalisations	en \$ ^a	en % ^a	
Partie récurrente du crédit parlementaire	153 446	153 446	-	-	154 866	(1 420)	(0,9 %)	①
Partie non récurrente du crédit parlementaire	8 024	4 427	3 597	81,3 %	11 374	(3 350)	(29,5 %)	②
Total du crédit parlementaire	161 470	157 873	3 597	2,3 %	166 240	(4 770)	(2,9 %)	
Contributions de bailleurs de fonds	120 335	122 642	(2 307)	(1,9 %)	86 413	33 922	39,3 %	③
Produits financiers et autres produits	5 126	981	4 145	422,7 %	2 105	3 021	143,5 %	④
Total des produits	286 931	281 496	5 435	1,9 %	254 758	32 173	12,6 %	

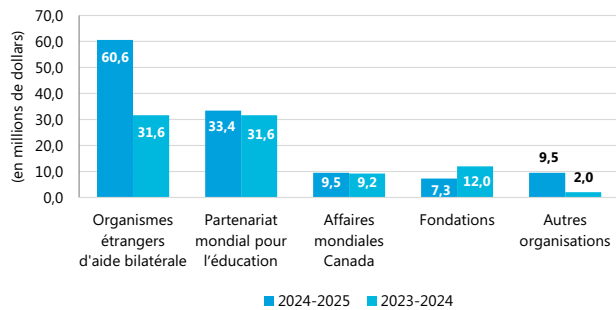
^a Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2024-2025 et celles de l'exercice 2023-2024.

Écarts

①	Partie récurrente du crédit parlementaire	La diminution d'un exercice à l'autre reflète la réduction annoncée par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'initiative visant à recentrer les dépenses gouvernementales.
②	Partie non récurrente du crédit parlementaire	L'écart budgétaire est attribuable à un transfert de 3,7 millions de dollars d'Affaires mondiales Canada (AMC) pour le partenariat Solutions climatiques fondées sur la nature dans les systèmes alimentaires aquacoles en Asie-Pacifique à l'appui des cibles de financement climatique du Canada, et à un transfert de 1,0 million de dollars des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour soutenir la recherche sur la santé et les droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne. Ces résultats sont en partie contrebalancés par la baisse de la comptabilisation des produits de 1,1 million de dollars relatifs aux transferts des IRSC et du Conseil de recherches en sciences humaines pour soutenir la santé et le bien-être économique des femmes en vue d'une reprise post-pandémique. La diminution d'un exercice à l'autre de 3,4 millions de dollars est principalement attribuable à la baisse de la comptabilisation des produits relatifs aux transferts pour soutenir la santé et le bien-être économique des femmes pour une reprise post-pandémique et à un rajustement ponctuel de 1,7 million de dollars relatif au financement des rajustements de rémunération qui ont eu lieu en 2023-2024. Ces diminutions sont partiellement compensées par le transfert pour soutenir la recherche sur la santé et les droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne, et la comptabilisation des revenus relatifs à un transfert pour soutenir un essai clinique de vaccin contre le virus Ebola au Soudan. Le solde provient de transferts annuels non récurrents d'autres organisations gouvernementales.
③	Contributions de bailleurs de fonds	L'écart budgétaire est principalement attribuable à un changement dans la classification du partenariat AQUADAPT, comptabilisé comme un transfert parlementaire plutôt qu'une contribution des bailleurs de fonds comme prévu au budget initial. Cet écart a été partiellement compensé par les charges relatives à l'initiative Renforcer la recherche sur le climat et la santé (ARCH) signée à la fin de l'exercice 2023-2024. Les contributions provenant de bailleurs de fonds sont toujours reçues à l'avance et comptabilisées comme produits quand les charges de projet afférentes sont engagées. Le fait que des paiements n'aient pas été effectués conformément au calendrier prévu, en particulier dans le cas de programmes pluriannuels importants et complexes, reflète l'imprévisibilité inhérente liée à la conduite d'activités de recherche. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux cycles de projet de la phase II de l'initiative CLARE, du programme IAPD et de la deuxième phase du programme InnoVet-AMR. Les produits provenant des contributions des bailleurs de fonds fluctuent d'un exercice à l'autre en fonction du portefeuille de projets. Ces fluctuations sont associées à la phase du cycle de vie des programmes.
④	Produits financiers et autres produits	L'écart budgétaire est principalement attribuable aux gains de change et aux produits financiers ayant dépassé le budget.

Le CRDI s'associe à des bailleurs de fonds externes pour entreprendre des projets de recherche de grande valeur lui permettant de remplir son mandat. Ces partenariats sont amplifiés en combinant les fonds des bailleurs de fonds avec les fonds internes du CRDI, ce qui donne lieu à des projets qui entraînent des répercussions plus importantes. Les bailleurs de fonds du CRDI comprennent des organismes d'aide bilatérale, des fondations philanthropiques, de nouveaux organismes subventionnaires de la recherche pour le développement dans les pays du Sud et des parties prenantes du secteur privé. Les plus importants bailleurs de fonds du CRDI en 2024-2025 étaient des organismes d'aide bilatérale étrangers et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE, voir la figure 7).

FIGURE 7 : PRODUITS PROVENANT DE CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS^a



^a Sommes passées en charges au titre de la programmation en recherche sur le développement et des frais administratifs.

Situation financière

L'essentiel de l'actif du Centre est composé d'espèces et d'investissements provenant du cycle de financement reçu par les bailleurs de fonds. Le passif comprend une grande partie de

produits reportés, qui correspondent aux fonds reçus des bailleurs de fonds, mais non encore comptabilisés comme produits.

TABLEAU 4: ACTIFS

(en milliers de dollars)	Mars 2025	Mars 2024	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 048	38 594	(6 546)	(17,0 %)
Placements	52 968	55 823	(2 854)	(5,1 %)
Créances et charges payées d'avance	4 326	9 202	(4 876)	(53,0 %)
Actifs au titre de droit d'utilisation	24 209	25 551	(1 342)	(5,3 %)
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 110	7 574	535	7,1 %
	121 661	136 744	(15 083)	(11,0 %)

Le total des **actifs** a diminué de 11 % pour s'établir à 121,7 millions de dollars (il était de 136,7 millions de dollars au 31 mars 2024). Les soldes de trésorerie ont diminué principalement en raison d'une augmentation des charges. La diminution des créances et des charges payées d'avance est principalement attribuable à une contribution d'un bailleur de fonds et à un placement, tous deux à

recevoir au 31 mars 2024. Le Centre a investi les liquidités excédentaires qui ne sont pas nécessaires à court terme pour obtenir des revenus supplémentaires par rapport à ceux qui peuvent être générés sur des comptes bancaires. Les placements sont constitués d'obligations et de certificats de placement garanti (voir la note 3 des états financiers).

TABLEAU 5 : PASSIFS

(en milliers de dollars)	Mars 2025	Mars 2024	Variation en \$	Variation en %
Produits reportés	71 541	70 872	669	0,9 %
Créditeurs et charges à payer	20 748	20 660	88	0,4 %
Obligations locatives	26 061	26 913	(852)	(3,2 %)
Avantages du personnel	942	1 016	(75)	(7,4 %)
	119 292	119 461	(170)	(0,1 %)

Le total des **passifs** a diminué de 0,2 % pour s'établir à 119,3 millions de dollars (il était de 119,5 millions de dollars au 31 mars 2024). Cela est principalement attribuable à la diminution du solde des obligations locatives, les paiements de location réduisant la valeur comptable de ce poste. Cette diminution est partiellement contrebalancée par la hausse des produits reportés. Le montant des avantages du personnel indiqué dans le tableau 5 représente la partie non courante; la partie courante est incluse dans les charges à payer.

Les capitaux propres du CRDI se répartissent en quatre catégories : affectés, réservés, non affectés et investissements nets en immobilisations. Le montant des capitaux propres dans chacune de ces catégories est établi conformément à la politique relative aux capitaux propres du Centre.

TABEAU 6 : CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars)	2024-2025			2023-2024	Variation	Variation
	Réalisations	Budget	Écart	Réalisations	en \$ ^a	en % ^a
Non affectés	(7 010)	119	(7 129)	2 097	(9 107)	(129,9 %)
Affectés	1 269	1 285	(16)	1 276	(7)	0,5 %
Nets investis en immobilisations	8 110	6 862	1 248	7 574	536	(6,6 %)
Réservés	-	6 138	(6 138)	6 336	(6 336)	-
Total de l'avoir	2 369	14 404	(12 035)	17 283	(14 914)	629,6 %

^a Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2024-2025 et celles de l'exercice 2023-2024.

Le solde négatif de 7,0 millions de dollars en capitaux propres **non affectés** correspond au solde résiduel, une fois les sommes nécessaires attribuées aux capitaux propres affectés et aux capitaux propres réservés. Ce solde reflète tous les écarts par rapport aux charges et aux produits. Le solde négatif au 31 mars 2025 est attribuable aux charges des projets de recherche qui dépassent le budget annuel de 9,8 millions de dollars.

Les capitaux propres **affectés** sont stables à 1,3 million de dollars et représentent les fonds reçus sous forme de legs et de dons destinés à soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs au moyen de bourses d'études ou de stages.

C'est dans les **capitaux propres nets investis en immobilisations**, qui s'élèvent à 8,1 millions de dollars, qu'est isolée la partie des capitaux propres qui représente les investissements nets du CRDI dans des immobilisations. Le solde a augmenté de 0,5 million de

dollars d'un exercice à l'autre, car les acquisitions d'immobilisations ont dépassé la valeur de l'amortissement, en raison des charges relatives à l'équipement informatique et aux systèmes de communication (voir le tableau 7).

Les **capitaux propres réservés** sont destinés à être utilisés pour absorber les fluctuations dans le décaissement des engagements en cours à l'égard des programmes de recherche, qui dépendent du rendement des bénéficiaires, et pour financer l'achat futur d'immobilisations corporelles, d'équipements, d'immobilisations incorporelles, ainsi que les initiatives à venir. Au 31 mars 2025, le solde est nul, la réserve ayant été utilisée pour absorber les fluctuations dans les décaissements à l'égard des engagements en cours pour les projets de recherche. Les capitaux propres réservés seront reconstitués au cours du premier trimestre 2025-2026.

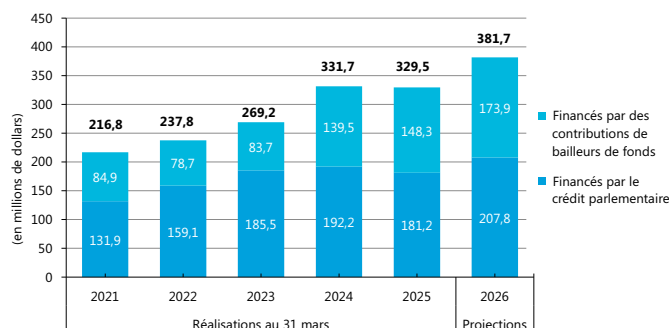
TABEAU 7 : IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	Solde au 1 ^{er} avril 2024	Changements nets	Solde au 31 mars 2025
Améliorations locatives	5 010	(188)	4 822
Matériel informatique	186	339	525
Mobilier, matériel de bureau et véhicules	1 977	59	2 036
Systèmes de communication	401	326	727
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	7 574	536	8 110

Autres indicateurs financiers d'importance

La figure 8 montre la valeur des engagements en cours à l'égard des projets de recherche pour cinq exercices, ainsi que la valeur prévue pour l'exercice 2025-2026.

FIGURE 8 : ENGAGEMENTS EN COURS À L'ÉGARD DE PROJETS DE RECHERCHE



Au 31 mars 2025, le Centre s'est engagé à verser jusqu'à 329,5 millions de dollars pour les activités de programmation de la recherche sur le développement. On prévoit que ces fonds seront versés au cours des six prochaines années. L'augmentation prévue pour 2025-2026 est attribuable aux allocations de l'année précédente, qui sont motivées par les étapes importantes à franchir et qui diminueront au fur et à mesure que ces étapes seront franchies et les paiements versés. Ces engagements sont assujettis à l'attribution des fonds nécessaires par le Parlement et par les bailleurs de fonds partenaires dans le cadre des accords de cofinancement. Ils sont également assujettis au respect des conditions des accords de subvention par les bénéficiaires.

Historique et perspectives pour l'avenir

Le CRDI procède à une planification financière prospective en utilisant des hypothèses prudentes tant pour les produits que pour les charges, tout en s'efforçant de maximiser le financement des projets financés à même le crédit parlementaire. La direction continuera de mettre l'accent sur l'affectation de charges opérationnelles afin de satisfaire les besoins organisationnels prévus en vertu de la Stratégie 2030 tout en garantissant une utilisation efficace des ressources financières pour qu'elles soient porteuses d'impact et qu'elles créent de la valeur ajoutée. Le budget de 2025-2026 a été préparé en mettant l'accent sur la mise en place des ressources financières, humaines et technologiques nécessaires pour progresser dans la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie 2030, pour exécuter les programmes du Centre et atteindre les objectifs des priorités organisationnelles et des plans de programme. Le budget reflète également les changements adaptatifs à la structure organisationnelle qui visent à améliorer la capacité du CRDI à relever les défis futurs et à réaliser ses priorités actuelles. Cela est conçu en reconnaissance de la nécessité d'appuyer de nouvelles méthodes de travail qui favorisent une plus grande collaboration et coordination entre tous les secteurs du Centre et mettent davantage l'accent sur l'intégrité et la conformité.

Le budget a été préparé dans le contexte de l'annonce du budget de 2023 concernant l'initiative du gouvernement du Canada visant à ramener les dépenses gouvernementales au même niveau qu'avant la pandémie; 2025-2026 est la deuxième des trois années couvertes par

cette initiative. Ces réductions, qui représentent environ 3 % du crédit parlementaire récurrent du Centre, seront appliquées progressivement jusqu'en 2026-2027. Les cibles de réduction du Centre seront appliquées aux charges afférentes aux projets de recherche et aux charges opérationnelles; les réductions doivent être effectuées par rapport à l'année de référence 2023-2024. La réduction des charges afférentes aux projets de recherche aura une incidence sur le niveau des fonds disponibles pour les nouveaux projets de recherche dans les années à venir (futurs budgets d'affectation des programmes). Les réductions en matière de charges opérationnelles seront principalement appliquées sur les déplacements et les services professionnels, qui sont les domaines de dépenses que le gouvernement du Canada espère réduire d'ici l'exercice 2026-2027. Le Centre a entamé les réductions dans ces domaines en 2024-2025 comme première étape pour atteindre cet objectif. Le Centre est en voie d'atteindre la cible de réduction grâce aux compressions cumulatives des dépenses par rapport à l'année de référence 2023-2024.

Le tableau 8 ci-dessous présente l'historique du CRDI pour les cinq derniers exercices financiers en ce qui concerne les charges et les produits figurant dans l'État du résultat global, ainsi que des renseignements sur les affectations de programmes et les engagements en cours. Il présente également les perspectives financières et donne un aperçu des prévisions concernant les produits, les charges, les affectations et les capitaux propres pour l'exercice 2025-2026.

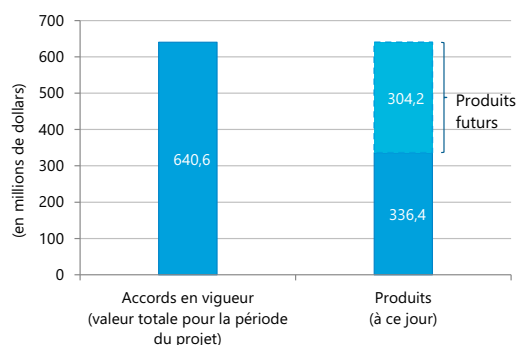
TABLEAU 8 : BILAN HISTORIQUE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

(en milliers de dollars)	Budget		Réalizations			
	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
État du résultat global						
Charges						
Programmation en recherche pour le développement						
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	101 787	124 785	114 368	122 495	89 910	98 433
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	111 783	101 401	71 858	60 315	56 158	47 095
Renforcement des capacités de recherche	52 524	48 767	44 395	38 130	34 689	38 204 ^a
Programmation en recherche pour le développement	266 094	274 953	230 621	220 940	180 757	183 732
Services généraux et administratifs	24 909	26 892	24 254	24 300	20 925	21 131 ^a
	291 003	301 845	254 875	245 240	201 682	204 862
Produits						
Partie récurrente du crédit parlementaire	151 898	153 446	154 866	150 911	148 611	145 654
Partie non récurrente du crédit parlementaire	7 541	8 024	11 374	7 380	-	-
Contributions des bailleurs de fonds	132 984	120 335	86 413	71 434	66 283	56 897
Produits financiers et autres produits	755	5 126	2 105	2 159	1 267	567
	293 178	286 931	254 758	231 884	216 161	203 117
Résultats d'exploitation nets	2 175	(14 914)	(117)	(13 356)	14 479	(1 745)
Autres informations financières						
Ratio financier						
Ratio des services généraux et administratifs	8,6 %	8,9 %	9,5 %	9,9 %	10,4 %	10,3 %
Affectations de programme						
Programmation en recherche pour le développement						
Financée par la partie récurrente du crédit parlementaire	110 600	124 438	137 053	147 858	129 951	100 386
Financée par des contributions de bailleurs de fonds	67 512	114 319	145 844	86 267	36 721	66 992
Engagements en cours						
Financés par le crédit parlementaire	207 824	181 227	192 176	185 450	159 060	131 899
Financés par des contributions de bailleurs de fonds	173 933	148 284	139 481	83 677	78 706	84 917

^a Le montant a été ajusté afin de refléter la présentation de 2021-2022.

La figure ci-dessous montre l'état des contributions des bailleurs de fonds au 31 mars 2025 et distingue les produits déjà comptabilisés des revenus futurs.

FIGURE 9 : ÉTAT DES ACCORDS DE CONTRIBUTION AVEC LES BAILLEURS DE FONDS
(AU 31 MARS 2025)



En date du 31 mars 2025, le CRDI gère des accords de cofinancement évalués à 640,6 millions de dollars. De ce montant, 336,4 millions de dollars ont été comptabilisés comme des produits. Il reste donc un solde de 304,2 millions de dollars, qui représentera les produits provenant des contributions de bailleurs de fonds pour les trois à six prochaines années. La signature de nouveaux accords de cofinancement à l'avenir permettrait de reconstituer cette source de revenus.



Divulcation des risques financiers liés au climat

Le CRDI s'est engagé à cerner, à évaluer et à gérer les risques et les possibilités concernant les changements climatiques dans l'ensemble de ses activités et initiatives. Reconnaisant que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la gravité croissante des menaces relatives aux changements climatiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de ses activités, le CRDI aborde de manière proactive ces risques et possibilités d'un point de vue opérationnel et stratégique.

En 2023-2024, le CRDI a lancé son rapport annuel sur les risques financiers liés au climat, suivant les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), mis sur pied par le Conseil de stabilité financière (CSF) en 2015. Ce rapport est également conforme à la directive du gouvernement du Canada qui exige que les sociétés d'État dont les actifs sont inférieurs à un milliard de dollars doivent adopter les recommandations du GIFCC et commencer à rendre compte des risques financiers relatifs aux changements climatiques pour leurs exercices à partir de l'année civile 2024.

Énoncés prospectifs

Les communications publiques du CRDI dans cette section pourraient comprendre des informations prospectives, soit des commentaires relatifs à des discussions, à des stratégies, à des plans ou à des initiatives futures. Par nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes importants. Il ne faut pas nécessairement s'y fier, car des événements externes et des incertitudes générales peuvent évoluer. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris ceux indiqués dans cette section.

Hypothèses et facteurs externes

Les progrès réalisés par le CRDI pour atteindre ses objectifs relatifs aux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'atteinte de l'objectif de carboneutralité, dépendent d'hypothèses et de facteurs externes. Ces facteurs comprennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la disponibilité des données, les progrès technologiques, les pratiques en matière de gestion du risque, les changements réglementaires, la conjoncture économique, les impacts relatifs au climat, la collecte de données environnementales, la mise en œuvre rapide des initiatives et la conformité par des tiers.

Bien que ces hypothèses aient été estimées raisonnables au moment de l'énoncé, elles ne constituent pas des garanties. Il est conseillé au public de les interpréter avec prudence, car divers facteurs de risque peuvent entraîner des résultats réels différents de ceux décrits dans cette section.

Le cadre de gestion des risques organisationnels relatifs aux changements climatiques du CRDI intègre ces quatre éléments fondamentaux :



GOVERNANCE



GESTION
DES RISQUES



STRATÉGIE



MESURES
ET CIBLES

La section suivante décrit les mesures prises par le CRDI pour intégrer les considérations climatiques dans ces quatre catégories, en indiquant où les changements climatiques sont pris en compte dans les cadres existants ainsi que les mesures supplémentaires qui ont été établies.

Gouvernance

Le Conseil des gouverneurs du CRDI fournit des conseils portant sur l'orientation stratégique du Centre. Le Comité de direction du Conseil des gouverneurs est responsable de la gouvernance des efforts en matière d'ESG du CRDI, y compris de son pilier environnemental.

Au sein de l'équipe de direction et de gestion, la présidente du CRDI, également membre du Conseil des gouverneurs, est responsable de la gestion de la stratégie en matière d'ESG du Centre. La vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière, dirige le programme d'ESG, supervise l'élaboration du cadre d'ESG et présente les résultats en matière d'ESG au Comité de gestion du CRDI, composé de cadres supérieurs du CRDI.

Au nom du Comité de gestion du Centre, la présidente du CRDI et la vice-présidente, Ressources, informent périodiquement le Comité de direction du Conseil des gouverneurs de l'orientation et de la stratégie suivies par le CRDI pour faire face aux risques et possibilités concernant les changements climatiques.

Stratégie

Depuis un demi-siècle, le CRDI défend et finance la recherche et l'innovation afin de susciter des changements à l'échelle mondiale. Son engagement en faveur de ces objectifs a été renouvelé avec la Stratégie 2030, qui détermine les inégalités et les changements climatiques comme des obstacles majeurs à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Cela permet de présenter une vision de la manière dont le CRDI utilise son expérience approfondie et ses vastes réseaux pour favoriser la collaboration scientifique à l'échelle mondiale et prendre des mesures décisives pour surmonter les obstacles au développement durable. Dans le cadre de la Stratégie 2030, le CRDI s'emploie à stimuler l'innovation et à favoriser le partage de connaissances, en étant un acteur clé de la promotion d'une croissance durable et inclusive à l'échelle mondiale. Le CRDI est fier d'être un chef de file dans le financement de la recherche sur les changements climatiques dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, avec des partenaires aux idées semblables cherchant aussi à apporter des changements importants.

Gestion des risques

Au CRDI, la gestion stratégique des risques demande de s'engager de manière proactive avec les principales parties prenantes, d'élargir les stratégies de recherche du Centre pour y intégrer davantage de sujets relatifs au climat, et d'ajuster ses modèles de financement pour répondre à l'évolution des priorités. Le CRDI s'est également engagé à renforcer ses capacités opérationnelles et le bien-être de ses membres du personnel en réponse aux défis climatiques.

Le programme en matière d'ESG du CRDI a commencé à mettre l'accent sur les risques relatifs au climat, les dirigeants et les membres du personnel s'engageant à adopter une approche proactive, continue et systématique pour déterminer, évaluer et gérer ces risques. Cela a été intégré au cadre de gestion des risques organisationnels du Centre en 2024-2025.

Alors que les défis posés par les changements climatiques s'intensifient à l'échelle mondiale et locale, le CRDI a recensé les principaux risques et possibilités concernant les changements climatiques qui pourraient avoir une incidence importante sur ses activités et ses objectifs stratégiques. Conformément au cadre du

GIFCC, ces risques sont classés en risques de transition (relatifs à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone) et en risques physiques (relatifs aux effets directs des changements climatiques, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau des mers et les changements de température et de précipitations).

Le Conseil des gouverneurs du CRDI supervise le cadre général de gestion des risques organisationnels, qui évalue ces risques comme indiqué dans la section du présent rapport annuel consacrée à la gestion des risques.

La stratégie du CRDI tient compte de l'incidence possible de ces risques sur ses activités, ses initiatives de recherche et ses mécanismes de financement, et présente des mesures efficaces pour atténuer les risques tout en tirant parti des nouvelles possibilités qui se présentent. Il est essentiel pour le CRDI de reconnaître et d'évaluer ces possibilités, car il continue de financer des recherches qui soutiennent des travaux dans des domaines comme la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de la manière dont le CRDI envisage de faire face à ces complexités.

RISQUES RELATIFS AU CLIMAT

RISQUE TRANSITOIRE	Description et répercussions potentielles	Atténuation des risques
Risques opérationnels Réputation organisationnelle	Le fait de ne pas accorder suffisamment d'importance à la gestion des enjeux liés aux changements climatiques pour répondre aux priorités des parties prenantes pourrait avoir une incidence sur la réputation de l'organisation et nuire à l'objectif principal de mobiliser des alliances porteuses d'impact.	La direction accorde la priorité aux échanges stratégiques avec les parties prenantes du Cabinet de la ministre des Affaires étrangères, du Cabinet du secrétaire d'État au Développement international, d'Affaires mondiales Canada, des parlementaires et d'autres parties prenantes clés du gouvernement afin d'obtenir du soutien et de comprendre la dynamique budgétaire émergente.
Risques liés à la recherche et à la programmation Stratégie de recherche	Les stratégies de recherche doivent accorder une plus grande place aux enjeux liés aux changements climatiques et aux questions connexes dans les cinq domaines de programme, car l'augmentation potentielle des répercussions physiques des changements climatiques et la priorité accordée à la recherche portant sur les changements climatiques par les parties prenantes pourraient avoir une incidence sur les stratégies existantes.	La direction du CRDI et le Conseil des gouverneurs, à l'aide du Comité de la stratégie, du rendement des programmes et de l'apprentissage, examinent les priorités de programmation de chaque division de programme afin de surveiller les impacts liés au climat sur les recherches en cours et futures financées par le CRDI et d'apporter les changements appropriés.
Financement et partenariats Financement de la recherche	Les partenaires financiers peuvent accorder davantage de priorité aux questions liées aux changements climatiques, et le CRDI devrait saisir ces occasions pour accroître le financement des partenaires et faire progresser son objectif principal de mobiliser des alliances porteuses d'impact.	1) La Stratégie de financement des partenariats est en place et décrit l'approche du CRDI en matière de mobilisation avec les partenaires de cofinancement actuels et potentiels en vue de soutenir la programmation. 2) Le CRDI met sur pied une nouvelle division qui vise à tirer davantage parti des alliances et des partenariats de financement.

RISQUE PHYSIQUE	Description et répercussions potentielles	Atténuation des risques
Risques opérationnels Bien-être des membres du personnel	Les membres du personnel du CRDI de chaque région pourraient voir leur bien-être menacé par des incidents liés au climat, comme des sécheresses, des périodes de chaleur extrême, la pollution de l'air et d'autres impacts physiques du climat. De tels incidents associés aux changements climatiques pourraient nuire à la santé des membres du personnel et compromettre ainsi la capacité du CRDI à maintenir un milieu de travail sain.	1) Le CRDI suit la législation en matière de santé et de sécurité fournie par le gouvernement du Canada et les contextes locaux pour les bureaux régionaux. 2) Diverses formes de mesures de soutien sont proposées aux membres du personnel pour soutenir leur bien-être. 3) Le plan de sécurité du CRDI prévoit une évaluation et une formation fréquentes sur les risques de sécurité propres aux régions où les membres du personnel voyagent, résident ou déménagent. Le plan prévoit également une surveillance continue de la sécurité par une tierce partie pour les membres du personnel qui voyagent ou résident à l'étranger.
Capacité opérationnelle	Les risques physiques et en matière de transition posés par les questions liées aux changements climatiques peuvent menacer la capacité du CRDI à s'acquitter de son mandat en raison de diverses répercussions, telles que l'augmentation des coûts, les dommages à l'infrastructure physique ou la réduction de la capacité de déplacement. Cela pourrait compromettre l'objectif fondamental du CRDI d'investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.	Le CRDI surveille l'environnement pour répondre à ces risques.
Risques liés à la recherche et à la programmation Livraison de la recherche	Les changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les infrastructures universitaires nationales où travaillent les chercheuses et chercheurs et réduire la capacité financière en raison des coûts relatifs à la réparation des graves dommages causés par le climat sur le plan national. En outre, les risques découlant d'incidents liés aux changements climatiques, comme la propagation accrue des maladies infectieuses et des conflits liés au climat, peuvent avoir une incidence sur la capacité des partenaires de recherche à atteindre les objectifs de recherche et menacer l'objectif fondamental du CRDI, qui consiste à investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays en développement.	Le CRDI maintient une gestion financière solide et une responsabilisation à l'égard de son budget et des clauses contractuelles qui permettent une certaine souplesse si le financement ne se concrétise pas ou est appelé à changer en raison de circonstances imprévues.

OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DOMAINE DE POSSIBILITÉ	Description et répercussions potentielles
Activités Initiatives liées aux changements climatiques	L'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour les initiatives liées aux changements climatiques pourrait permettre au CRDI d'améliorer les initiatives opérationnelles existantes en matière de changements climatiques, comme le programme « Laisser moins » d'Air Canada, et de lancer de nouvelles initiatives, comme les lignes directrices proposées pour promouvoir les déplacements régionaux durables. La consolidation de ces initiatives en une stratégie opérationnelle cohérente appuierait l'objectif organisationnel d'écologisation des activités et permettrait au CRDI de planifier l'élaboration d'initiatives, de tirer parti des synergies entre celles-ci et d'en suivre l'efficacité.
Recherche et programmation Portée de la recherche	La pression mondiale accrue associée aux changements climatiques offre au CRDI l'occasion de profiter de sa recherche existante axée sur les changements climatiques et d'accroître les répercussions de la recherche financée par le CRDI, ce qui lui permettrait de partager les connaissances en vue d'une plus grande adoption et d'une utilisation accrue. Il pourrait s'agir de domaines que le GIFCC détermine comme des occasions climatiques, notamment la résilience et l'adaptation au climat, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie de substitution et les énergies renouvelables.
Financement et partenariats Partenariats de recherche	Le CRDI peut établir et faire progresser des partenariats avec des parties prenantes stratégiques clés, comme le secteur privé, afin d'accéder à des occasions de financement associées aux changements climatiques pour mettre à l'échelle la recherche, renforcer les compétences et innover pour le bien public, ce qui contribuera davantage à l'objectif fondamental du CRDI de mobiliser des alliances porteuses d'impact.

Mesures et cibles

En tant qu'organisation engagée dans la construction d'un monde plus durable et davantage inclusif, le CRDI a tout intérêt à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il utilise le système de classification largement accepté basé sur les portées 1, 2 et 3 pour mesurer ses émissions de GES et l'inventaire des GES a été élaboré sur la base du Protocole des GES. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation et résultant directement de ses activités. La portée 2 concerne les émissions indirectes associées à l'achat d'énergie (électricité, chauffage, climatisation). Ces émissions se produisent dans l'installation où l'énergie est produite, mais sont comptabilisées par l'organisation parce qu'elles résultent de sa consommation d'énergie. Les émissions de la portée 3 sont toutes les émissions indirectes qui résultent des activités d'une organisation, mais qui ne sont pas sous son contrôle direct. Elles comprennent à la fois les émissions en amont et en aval.

Le CRDI a maintenu la même année de référence pour les émissions de portées 1 et 2 (exercice financier 2020-2021). De plus, pour calculer les émissions de portée 2 pour la période 2024-2025, il a continué d'utiliser les facteurs de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (<https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/emissions-factors-2024>), et ce, conformément aux pratiques exemplaires.

En ce qui concerne les émissions de portée 3, la méthodologie a été mise à jour en fonction des pratiques exemplaires, mais elles n'ont pas entraîné de changements importants par rapport aux calculs de référence. Pour les émissions de GES résultant du transport aérien, la méthode précédente utilisant la méthode de Haversine (ligne courbe) a été simplifiée en utilisant des distances en ligne droite. Pour les émissions liées aux séjours à l'hôtel, la méthodologie précédente utilisait le site Web Hotel Carbon Footprint Calculator lorsque les facteurs d'émission nationaux connus sous le nom de DEFRA (Department for the Environment, Food and Rural Affairs du gouvernement du Royaume-Uni) n'étaient pas disponibles. Notre méthodologie actuelle utilise une moyenne mondiale du DEFRA lorsque les facteurs d'émission des pays ne sont pas disponibles.

PORTÉE 1

Au cours de l'exercice, les émissions de portée 1 du CRDI ont augmenté de 13 %, principalement en raison de la consommation accrue de gaz naturel au siège social. Cette augmentation est attribuable au fait qu'Ottawa a connu un hiver plus rigoureux au cours de 2024-2025 par rapport à l'année de référence 2020-2021, puisque le gaz naturel est entièrement utilisé pour chauffer les bureaux du CRDI.

PORTÉE 2

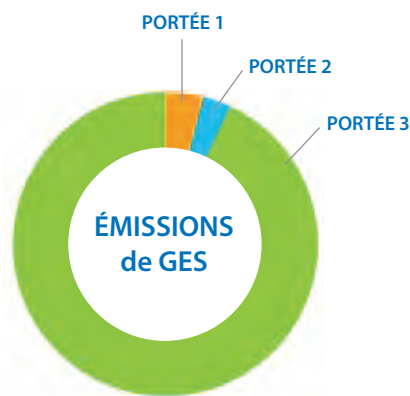
Comme en 2023-2024, le CRDI a maintenu une réduction des émissions de portée 2 par rapport au niveau de référence, y compris une diminution de 52 % au siège social seulement. Le CRDI continue de bénéficier du déménagement de son siège social dans un nouvel immeuble plus efficace et de l'occupation d'une empreinte de bureaux plus petite.

PORTÉE 3

Les émissions de portée 3 sont celles qui contribuent le plus à l'empreinte carbone du CRDI et constituent un axe prioritaire pour les efforts de réduction futurs des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'organisation qui dépend d'une étroite collaboration avec les parties prenantes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le transport aérien est essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Centre. Cependant, les émissions relatives aux déplacements des membres du personnel continuent de représenter la plupart des émissions du CRDI.

En 2023-2024, le CRDI a mis à jour sa méthodologie pour un calcul plus précis des émissions de GES de catégorie 6 de la portée 3. En raison de cette nouvelle méthodologie, la base de référence pour les émissions de GES de la portée 3 est dérivée des données 2023-2024.

Grâce à son engagement continu à réduire les émissions du transport aérien, le CRDI a réussi à baisser ses émissions de 3 % en diminuant les déplacements et en achetant plus de carburant d'aviation durable (CAD) par l'intermédiaire de plusieurs compagnies aériennes.



Source	Site/activité	Niveau de référence de 2020-2021 des émissions de GES (t CO ₂ e)	Émissions de GES de 2023-2024 (tCO ₂ e)	Émissions de GES de 2024-2025 (tCO ₂ e)	Variation du tCO ₂ e par rapport au niveau de référence	Variation en % par rapport au niveau de référence
PORTÉE 1 : ÉMISSIONS DIRECTES						
Consommation de gaz naturel	Siège social	83,3	83,6	95,1	11,8	14,1 %
Génératrice diesel de secours	Bureaux régionaux	0,2	0,0	0,0	-0,2	-100 %
Consommation de carburant (véhicules)	Bureaux régionaux	1,4	1,4	1,0	-0,4	-27,6 %
Total de la portée 1		84,9	85,0	96,1	11,2	13,2 %
PORTÉE 2 : ÉMISSIONS INDIRECTES						
Consommation d'électricité	Siège social	43,1	20,4	20,8	-22,3	-51,8 %
	Bureaux régionaux	51,6	41,6	55,5	3,9	7,5 %
Total de la portée 2		94,7	62,0	76,2	-18,5	-19,5 %

Source	Site/activité	Niveau de référence de 2023-2024 des émissions de GES (t CO ₂ e)	Émissions de GES de 2024-2025 (tCO ₂ e)	Variation du tCO ₂ e par rapport au niveau de référence	Variation en % par rapport au niveau de référence
PORTÉE 3 : ÉMISSIONS INDIRECTES					
Voyages d'affaires (catégorie 6)	Voyages en train	0,02	0,02	0,00	-10,5 %
	Voyages en autobus	0,01	0,02	0,01	79,5 %
	Voyages en avion	1 948,40	1 885,4	-63,0	-3,2 %
	Séjours à l'hôtel	13,20	10,9	-2,3	-17,3 %
Total de la portée 3		1 961,60	1 896,3	-65,3	-3,3 %

À l'avenir

Le CRDI se consacre à la lutte contre les changements climatiques et leurs effets tout en restant résilient et adaptable dans son soutien à la recherche et à l'innovation de haute qualité dans les régions en développement. Il joue un rôle de premier plan dans l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans la recherche sur le développement, dans le but d'avoir des répercussions importantes sur les objectifs mondiaux en matière de durabilité.

Au fur et à mesure que le CRDI fait progresser sa mission, il continue d'évaluer les risques et les possibilités concernant les changements climatiques et d'y répondre en adoptant une approche responsable et avant-gardiste. Cela comprend le renforcement des mesures visant à surveiller les répercussions environnementales, à atténuer les émissions de GES et à réduire son empreinte globale. Bien que les cibles précises n'aient pas été énoncées dans le présent rapport, le CRDI demeure déterminé à atteindre la carboneutralité et se concentre sur l'harmonisation avec les objectifs de réduction. Il travaille activement à peaufiner et à améliorer ses stratégies climatiques afin de soutenir cet engagement à long terme.



États financiers

États financiers

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction assume la responsabilité des états financiers ainsi que de tous les autres renseignements financiers qui sont exposés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs du Centre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, comprennent des chiffres qui reflètent les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée dans l'ensemble du rapport annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers et des systèmes de comptabilité dont ils sont tirés. En outre, le Centre maintient un cadre de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables; que les transactions sont autorisées et comptabilisées; que les actifs sont protégés; et que les passifs sont comptabilisés. Par ailleurs, la direction s'assure que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans la poursuite des objectifs organisationnels et que les activités sont réalisées conformément à la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et au *Règlement général* du Centre.

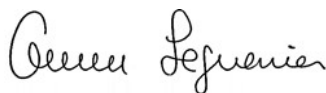
Les responsabilités des vérificatrices et vérificateurs internes du Centre comprennent l'examen des contrôles internes, ce qui comprend les contrôles comptables et financiers, et leur utilisation. La vérificatrice générale du Canada procède, en toute indépendance, à un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'audit comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour permettre à la vérificatrice générale du Canada de se prononcer sur les états financiers. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil demeure à l'entière disposition des vérificatrices et vérificateurs internes et externes.

Il incombe au Conseil des gouverneurs de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil bénéficie de l'aide du Comité des finances et de l'audit pour superviser et s'acquitter de sa responsabilité de surveillance financière, qui comprend l'examen des états financiers avec la direction et les vérificatrices et vérificateurs externes avant de recommander leur approbation au Conseil. Ce Comité, formé de gouverneurs indépendants, se réunit périodiquement avec la direction, les vérificatrices et vérificateurs internes et les vérificatrices et vérificateurs externes.

Au nom de la direction,



Julie Delahanty
Présidente



Geneviève Leguerrier, CPA
Vice-présidente, Ressources,
et chef de la direction financière

Ottawa (Canada)
9 juin 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Centre de recherches pour le développement international et à la ministre des Affaires étrangères

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de recherches pour le développement international (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section de l'Analyse de la direction contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et les règlements administratifs du Centre de recherches pour le développement international.

À notre avis, les opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Centre de recherches pour le développement international aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Centre de recherches pour le développement international à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 9 juin 2025

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

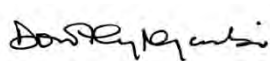
Au 31 mars

	2025	2024
Actifs		
Courants		
Trésorerie (note 2)	32 048	38 594
Placements (note 3)	5 610	4 657
Créances et charges payées d'avance (note 4)	4 326	9 202
	41 984	52 453
Non courants		
Placements (note 3)	47 358	51 166
Immobilisations corporelles (note 5)	8 110	7 574
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	24 209	25 551
	121 661	136 744
Passifs		
Courants		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	20 748	20 660
Obligations locatives (note 8)	965	988
Produits reportés (note 9)	60 335	62 127
	82 048	83 775
Non courants		
Produits reportés (note 9)	11 206	8 745
Avantages du personnel (note 10)	942	1 016
Obligations locatives (note 8)	25 096	25 925
	119 292	119 461
Capitaux propres		
Non affectés	(7 010)	2 097
Affectés (note 11)	1 269	1 276
Nets investis en immobilisations (note 5)	8 110	7 574
Réservés	—	6 336
	2 369	17 283
	121 661	136 744

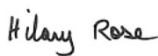
Engagements (note 12)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé les présents états financiers le 9 juin 2025.



Dorothy Nyambi
Présidente
Conseil des gouverneurs



Hilary Rose
Présidente
Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	2025	2024
Charges		
Programmation en recherche pour le développement (note 13)		
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire (note 14)	124 785	114 368
Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds (note 14)	101 401	71 858
Renforcement des capacités de recherche	48 767	44 395
	<u>274 953</u>	<u>230 621</u>
Services généraux et administratifs (note 13)	26 892	24 254
Total des charges	<u>301 845</u>	<u>254 875</u>
Produits		
Contributions de bailleurs de fonds (note 15)	120 335	86 413
Produits financiers	816	969
Autres produits	4 310	1 136
	<u>125 461</u>	<u>88 518</u>
Coûts d'exploitation avant crédit parlementaire	(176 384)	(166 357)
Crédit parlementaire (note 15)	<u>161 470</u>	<u>166 240</u>
Résultats d'exploitation nets	<u>(14 914)</u>	<u>(117)</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	2025	2024
Capitaux propres non affectés		
Au début de l'exercice	2 097	1 442
Résultats d'exploitation nets	(14 914)	(117)
Virements nets en provenance d'autres catégories de capitaux propres	5 807	772
Solde à la fin de l'exercice	(7 010)	2 097
Capitaux propres affectés		
Au début de l'exercice	1 276	1 296
Diminution nette	(7)	(20)
Solde à la fin de l'exercice	1 269	1 276
Capitaux propres nets investis en immobilisations		
Au début de l'exercice	7 574	5 122
Augmentation nette	536	2 452
Solde à la fin de l'exercice	8 110	7 574
Capitaux propres réservés		
Au début de l'exercice	6 336	9 540
Virements nets en direction d'autres catégories de capitaux propres	(6 336)	(3 204)
Solde à la fin de l'exercice	–	6 336
Capitaux propres à la fin de l'exercice	2 369	17 283

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

Activités d'exploitation

Résultats d'exploitation nets

Ajustements pour déterminer le flux de trésorerie (affecté) aux activités d'exploitation ou provenant de celles-ci

Amortissement des immobilisations corporelles
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation
Amortissement des primes et de la remise d'investissement
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles
Gain sur modification de bail
Avantages du personnel

Variation des éléments d'exploitation sans incidence sur la trésorerie

Créances et charges payées d'avance
Créditeurs et charges à payer
Produits reportés

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation

Activités d'investissement

Achat de placements
Placements arrivés à échéance
Acquisition d'immobilisations corporelles

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'investissement

Activités de financement

Paieement des obligations locatives

Sorties de fonds liées aux activités de financement

Diminution de la trésorerie

Trésorerie au début de l'exercice

Trésorerie à la fin de l'exercice

	2025	2024
	(14 914)	(117)
	1 088	775
	1 710	1 683
	(827)	(316)
	3	–
	(294)	–
	(74)	(54)
	1 606	2 088
	2 005	634
	146	1 174
	3 539	3 416
	5 690	5 224
	(7 618)	7 195
	(10 902)	(28 142)
	14 586	15 714
	(1 686)	(3 320)
	1 998	(15 748)
	(926)	(934)
	(926)	(934)
	(6 546)	(9 487)
	38 594	48 081
	32 048	38 594

Renseignements supplémentaires (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2025

1. Mode de présentation des états financiers

A) Renseignements généraux

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre ou CRDI) est une société d'État canadienne sans capital-actions, n'est pas un agent de Sa Majesté. Il a été créé en 1970 comme organisme de bienfaisance enregistré par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Les activités du Centre sont financées principalement au moyen d'un crédit annuel reçu du Parlement du Canada. En vertu du paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Centre n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, exception faite des articles 89.8 à 89.92, du paragraphe 105(2) et des articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

Le Centre a pour mission de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

B) Mode de présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par le Centre conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Ces états financiers ont été établis en fonction du coût historique, sauf pour les investissements qui sont évalués au coût d'amortissement et pour certains autres instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (c.-à-d. la monnaie de fonctionnement du Centre). De plus, toutes les valeurs sont arrondies au millier de dollars près (000 dollar), sauf indication contraire.

C) Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives sont présentées dans ces états financiers dans la section appropriée de ces notes. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire.

D) Jugements et estimations d'importance

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables et des normes comptables du Centre, la direction est tenue de procéder à des estimations et de formuler des jugements et des hypothèses en ce qui concerne les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne ressortent pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme étant pertinents. Les montants réels pourraient différer des estimations. Ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. L'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations, ou toute modification d'un jugement d'importance, pourrait entraîner un rajustement de la valeur divulguée des actifs et des passifs au cours d'exercices ultérieurs.

Les informations sur les jugements, les estimations et les hypothèses qui sont utiles à la compréhension de ces états financiers sont présentées dans les notes pertinentes comme suit :

- Risque de crédit (note 4 *Créances et charges payées d'avance*)
- Durée de vie utile des immobilisations (note 5 *Immobilisations corporelles*)
- Évaluation des taux d'emprunt (note 6 *Actifs au titre du droit d'utilisation*)
- Facteurs de détermination des avantages du personnel (note 10 *Avantages du personnel*)
- Risques associés aux instruments financiers (note 17 *Instruments financiers et risques associés*)

Les jugements, estimations et hypothèses sont régulièrement révisés. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et les périodes futures si la révision touche la période visée ainsi que les périodes futures.

E) Fiscalité

Le Centre est exonéré d'impôt, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

F) Application de nouvelles normes comptables

I. Nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont entrées en vigueur en 2024

Aucune nouvelle norme, modification ou interprétation ayant eu une incidence sur les présents états financiers n'a été publiée par le CNCI ou le Comité d'interprétation des normes IFRS.

II. Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur

La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* : En avril 2024, le CNCI a publié la norme IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (norme IFRS 18), qui remplacera la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. L'objectif de la norme IFRS 18 est d'améliorer la façon dont l'information est communiquée dans les états financiers, en mettant l'accent sur l'information contenue dans l'état du résultat global. Cela comprendra des exigences relatives à des sous-totaux définis supplémentaires dans l'état du résultat étendu, des informations sur les mesures du rendement de la direction et des exigences renforcées en matière d'agrégation et de désagrégation de l'information. La norme IFRS 18 doit être mise en œuvre pour les périodes de présentation de l'information annuelle commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date. L'incidence sur les états financiers du Centre n'a pas encore été évaluée.

2. Trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie comprend les fonds déposés dans les institutions financières et la petite caisse nominale dans les bureaux régionaux. Elle est évaluée à la juste valeur et son rendement est activement surveillé. De plus, la trésorerie qui n'est pas immédiatement nécessaire pour le fonds de roulement peut être investie conformément à la politique d'investissement du Centre.

3. Placements

Méthode comptable

Les placements consistent en des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables du capital et des intérêts et des échéances fixes. Le modèle économique du Centre consiste à détenir les placements jusqu'à leur échéance afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels. Le Centre détient actuellement des obligations cotées en bourse et des certificats de placement garantis (CPG) qui sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et qui font l'objet de dépréciations. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel les investissements sont décomptabilisés, modifiés ou dépréciés. Le Centre a une politique en matière d'investissements approuvée par le Comité des finances et de l'audit du Conseil. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et inclus dans le revenu de l'exercice.

Renseignements complémentaires

Les portefeuilles d'investissement du Centre sont constitués d'instruments financiers de banques canadiennes fédérales, provinciales, municipales, de sociétés et de banques des annexes I et II. Les obligations ont des taux d'intérêt effectifs qui varient de 1,38 % à 4,42 % (taux d'intérêt nominal variant de 1,40 % à 7,35 %), les CPG ont des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,8 % à 5,55 %. Les dates d'échéance des obligations vont de décembre 2025 à octobre 2032, et celles des CPG varient d'avril 2025 à mai 2028. La direction a l'intention de conserver tous les investissements jusqu'à leur échéance.

La valeur comptable nette, mesurée au coût amorti, et la juste valeur de ces investissements sont présentées dans les tableaux suivants. Les justes valeurs des investissements peuvent être déterminées par a) des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1); b) des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) (niveau 2); c) des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3). Les justes valeurs des placements du Centre ne sont pas cotées sur un marché actif, mais sont plutôt déterminées à partir des prix cotés sur un marché de gré à gré décentralisé, ce qui est considéré comme le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Valeur comptable nette au coût amorti 31 mars 2025	Juste valeur 31 mars 2025	Valeur comptable nette au coût amorti 31 mars 2024	Juste valeur 31 mars 2024
Obligations :				
Fédérales	3 034	2 856	3 021	2 668
Provinciales	30 222	30 549	30 972	30 202
De sociétés	3 928	3 880	3 939	3 686
Municipales	884	871	891	832
Total des obligations	38 068	38 156	38 823	37 388
Certificats de placement garantis	14 900	15 240	17 000	17 312
	52 968	53 396	55 823	54 700

Taux d'intérêt effectifs et conditions d'échéance

	Taux d'intérêt effectif	D'ici un an	Après un an, mais pas plus de cinq ans	Dans plus de cinq ans	Total
Obligations :					
Fédérales	1,85 %	—	—	3 034	3 034
Provinciales	1,38 % à 4,42 %	1 610	20 220	8 392	30 222
De sociétés	1,84 % à 3,20 %	—	3 046	882	3 928
Municipales	2,31 %	—	884	—	884
Total des obligations		1 610	24 150	12 308	38 068
Certificats de placement garantis	0,80 % à 5,55 %	4 000	10 900	—	14 900
		5 610	35 050	12 308	52 968

4. Créances et charges payées d'avance

Méthode comptable

Les créances et les charges payées d'avance sont enregistrées dans le cours normal des activités. Les créances sont payables dès leur émission, et leur valeur comptable est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance brève de ces instruments.

Jugements et estimations comptables

La direction estime qu'elles ne présentent pas de risque de crédit notable. Le Centre n'a relevé aucune créance en souffrance ou ayant subi une perte de valeur au 31 mars 2025 (aucune au 31 mars 2024).

Renseignements complémentaires

	31 mars 2025	31 mars 2024
Créances		
Contributions de bailleurs de fonds	695	3 565
Autres	1 760	3 322
	2 455	6 887
Charges payées d'avance	1 871	2 315
Total des créances et des charges payées d'avance	4 326	9 202

5. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site où elle se trouve. Toutes les dépenses relatives à l'entretien sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile dès que les actifs peuvent être utilisés par le Centre et sont comptabilisées de façon linéaire. La durée de vie utile prévue de chaque catégorie d'immobilisation corporelle est la suivante :

Catégorie d'immobilisation corporelle	Durée de vie utile
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicule	De 3 à 7 ans
Systèmes de communication	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie de l'immobilisation, selon la première éventualité

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession.

Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle) est inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel elle est décomptabilisée. La valeur résiduelle, la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à la fin de chaque exercice et sont rajustées de manière prospective, s'il y a lieu.

Le Centre évalue les immobilisations corporelles chaque année afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Jugements et estimations comptables

Voici les principales sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la fin de la période visée par le rapport qui présentent un risque important de rajustement notable des états financiers au cours des 12 prochains mois :

- La durée de vie utile est évaluée chaque année et est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant à la période de service fournie par les actifs.
- Les modifications des estimations de la durée de vie utile toucheraient les charges d'amortissement futures et la valeur comptable future des actifs.

Renseignements complémentaires

	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Véhicule	Systèmes de communication	Améliorations locatives	Total
Coût						
au 31 mars 2024	685	2 423	129	545	5 763	9 545
Acquisitions	426	573	—	430	199	1 628
Cessions	(208)	(8)	—	(119)	—	(335)
au 31 mars 2025	903	2 988	129	856	5 962	10 838
Amortissement cumulé						
au 31 mars 2024	(499)	(477)	(98)	(144)	(753)	(1 971)
Amortissement pour l'exercice	(83)	(508)	(6)	(104)	(387)	(1 088)
Cessions	204	8	—	119	—	331
au 31 mars 2025	(378)	(977)	(104)	(129)	(1 140)	(2 728)

**Valeur comptable
nette**

au 31 mars 2024	186	1 946	31	401	5 010	7 574
au 31 mars 2025	525	2 011	25	727	4 822	8 110

Au 31 mars 2025, aucune immobilisation corporelle du Centre n'avait subi de perte de valeur.

6. Actifs au titre du droit d'utilisation

Méthode comptable

Le Centre loue des locaux à bureaux dans six pays dans le cours normal de ses activités. La durée moyenne des baux de locaux à bureaux est de 12 ans. Lors de l'entrée en vigueur d'un contrat, le Centre évalue si le contrat est ou contient un contrat de location qui confère le droit d'utiliser un actif pendant un certain temps en échange de contreparties. Le Centre reconnaît un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif correspondant à l'égard de tous les contrats de location pour lesquels il est locataire. Le Centre utilise une méthode pratique indiquée dans la norme pour ne pas séparer les éléments non locatifs des éléments locatifs.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, ce qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, tous les paiements de location versés au moment de la date d'entrée en vigueur du contrat de location, ou préalablement, après déduction des mesures incitatives à la location reçue, tous les coûts directs initiaux encourus, et une estimation des coûts de démantèlement pour restaurer l'actif sous-jacent.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat de location. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat si le Centre est raisonnablement certain d'exercer cette dernière. À la fin de chaque période visée par le rapport, une évaluation est effectuée pour déterminer s'il existe des indications que les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif au titre du droit d'utilisation est estimée et une charge de dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation excède sa valeur recouvrable.

Jugements et estimations comptables

Les taux d'emprunt marginaux qui sont appliqués aux obligations locatives varient selon l'environnement économique dans lequel le contrat de location a été conclu, le taux sans risque propre au pays et à la durée du contrat de location. Le taux d'emprunt marginal représente le taux applicable si le Centre avait emprunté des fonds sur une durée semblable, pour un actif semblable, et dans un environnement économique semblable. Le taux est calculé à l'aide de divers intrants, car le Centre n'effectue aucun emprunt.

Renseignements complémentaires

Le Centre a calculé les obligations locatives en utilisant le taux d'emprunt marginal compris entre 3,8 % et 16,45 %. Le taux moyen pondéré au 31 mars 2025 est de 5,54 % (5,42 % au 31 mars 2024).

	31 mars 2025	31 mars 2024
Coût		
Contrats de location au début de l'exercice	39 008	38 658
Acquisitions	368	350
	39 376	39 008
Amortissement cumulé		
Au début de l'exercice	(13 457)	(11 774)
Amortissement pour l'exercice	(1 710)	(1 683)
	(15 167)	(13 457)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	24 209	25 551

Le Centre a également signé une modification de bail en septembre 2024 pour l'espace de bureau au Kenya afin de prolonger la durée de douze ans, ce qui comprend une période de renouvellement de six ans.

7. Crédoiteurs et charges à payer

Méthode comptable

Les crédoiteurs et les charges à payer sont enregistrés dans le cours normal des activités et sont classés comme passifs non courants s'il existe un droit de reporter le règlement d'au moins 12 mois à la fin de la période de déclaration. Enfin, les crédoiteurs et les charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti.

Renseignements complémentaires

Les crédoiteurs et les charges à payer du Centre comprennent principalement les montants impayés pour les achats liés aux activités organisationnelles, les subventions à verser en vertu d'accords et les charges à payer au titre des heures supplémentaires et des congés annuels payés des membres du personnel. Les valeurs comptables indiquées ci-dessous avoisinent leur juste valeur en raison de leur échéance brève.

	31 mars 2025	31 mars 2024
Subventions à verser et régularisations	11 466	10 173
Charges salariales	5 952	5 482
Engagements liés au commerce	2 989	4 638
Autres ^a	341	367
	20 748	20 660

^a Les données comparatives de l'année précédente ont été regroupées pour correspondre à la présentation de l'année en cours.

8. Obligations locatives

Méthode comptable

Les obligations locatives comprennent les sommes dues pour des actifs au titre du droit d'utilisation. À la date d'entrée en vigueur, l'obligation locative est comptabilisée à la valeur actuelle des futurs paiements de location fixes. Après la date d'entrée en vigueur du contrat, le passif sera réévalué en actualisant les paiements de location révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé, si la durée du contrat de location change. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal théorique du Centre. Les passifs locatifs sont classés comme non courants s'il existe un droit de reporter le règlement d'au moins 12 mois à la fin de la période de déclaration.

	31 mars 2025	31 mars 2024
Au début de l'exercice	26 913	27 497
Acquisitions	74	350
Frais d'intérêts	1 441	1 458
Paiements de location	(2 367)	(2 392)
	26 061	26 913

Obligations locatives incluses dans l'état de la situation financière

Courantes	965	988
Non courantes (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	5 067	4 983
Non courantes (dans plus de cinq ans)	20 029	20 942
	26 061	26 913

Analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés

	31 mars 2025	31 mars 2024
Courantes	2 364	2 403
Non courantes (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	9 959	9 895
Non courantes (dans plus de cinq ans)	26 102	27 512
	38 425	39 810

9. Produits reportés

Les produits reportés comprennent la partie non dépensée des fonds reçus ou à recevoir au titre des activités financées par des contributions de bailleurs de fonds, ainsi que la partie non dépensée de la somme qui, dans les crédits parlementaires, peut être reçue pour des projets et des programmes particuliers. Les revenus reportés sont classés comme non courants s'il existe un droit de reporter le règlement d'au moins 12 mois à la fin de la période de déclaration.

Renseignements complémentaires

a. Contributions de bailleurs de fonds au financement de la programmation en recherche pour le développement

	31 mars 2025	31 mars 2024
Courants	56 263	56 376
Non courants	10 727	8 745
	66 990	65 121

Du montant total reporté relativement aux contributions de bailleurs de fonds, une somme de 13 365 \$ (10 174 \$ au 31 mars 2024) provient d'Affaires mondiales Canada, dont la totalité a été reçue à la fin de l'exercice.

b. Crédits parlementaires – projets et programmes précis

	31 mars 2025	31 mars 2024
Courants	4 072	5 751
Non courants	479	—
	4 551	5 751

c. Total des produits reportés

	31 mars 2025	31 mars 2024
Courants	60 335	62 127
Non courants	11 206	8 745
	71 541	70 872

10. Avantages du personnel

Méthode comptable

Prestations de retraite – siège social

La plupart des membres du personnel du Centre qui travaillent au siège social adhèrent au régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées créé en vertu d'une loi et financé par le gouvernement du Canada. Les membres du personnel et le Centre versent tous deux des cotisations pour couvrir le coût actuel du Régime. Conformément à la loi en vigueur, le Centre n'a aucune obligation, légale ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de services antérieurs ou d'insuffisances de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges de l'exercice au cours duquel les membres du personnel fournissent des services et représentent l'ensemble des obligations du Centre en matière de prestations de retraite.

Prestations de retraite – bureaux régionaux

Le Centre participe à certains régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux membres du personnel des bureaux régionaux qui y sont admissibles. Les contributions du Centre reflètent le coût total à l'employeur et sont actuellement calculées en fonction d'un multiple de la contribution exigée des membres du personnel aux régimes. Les cotisations du Centre sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations du Centre.

Jugements et estimations comptables

Il est nécessaire de s'appuyer sur des hypothèses pour établir les obligations au titre des prestations constituées à verser aux membres du personnel dans le futur. La comptabilité des prestations constituées vise à refléter la constatation des coûts des prestations sur la période de service approximative de l'employé, ou lorsqu'un événement donnant lieu au droit aux prestations se produit selon les dispositions du régime. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Centre pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et les coûts des prestations sont le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux d'inflation, ce qui influe sur les taux de croissance de la rémunération à long terme. Chaque année, le Centre consulte des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Les changements dans ces hypothèses peuvent avoir une incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées.

Renseignements complémentaires

Prestations de retraite – siège social

Le président du Conseil du Trésor du Canada fixe les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple des cotisations que doivent verser les membres du personnel. Le taux de cotisation général de l'employeur en vigueur à la fin de l'exercice était de 11,0 % du salaire brut (10,9 % au 31 mars 2024). Des charges totales de 3 631 \$ (3 370 \$ au 31 mars 2024) ont été comptabilisées pour les cotisations versées pendant l'exercice.

Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le nombre d'années. La valeur du service ouvrant droit à pension est calculée comme étant la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du régime de pensions du Canada et du régime des rentes du Québec, et elles sont indexées en fonction de l'inflation.

Prestations de retraite – bureaux régionaux

Les contributions du Centre à l'ensemble des bureaux régionaux s'élevaient à 594 \$ pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2025 (541 \$ au 31 mars 2024).

11. Gestion des capitaux propres

Les soldes de capitaux propres du Centre comprennent des capitaux propres affectés et non affectés, des capitaux propres nets investis en immobilisations, et des capitaux propres réservés. Le Centre a mis en place un règlement administratif concernant les capitaux propres afin de s'assurer qu'il est adéquatement financé, et que la participation est déterminée, évaluée et gérée.

En matière de gestion des capitaux propres, le Centre cherche à conserver des fonds suffisants afin que sa situation financière soit bien assurée.

La gestion des capitaux propres est assujettie à la politique relative aux capitaux propres, qui a reçu l'aval du Conseil des gouverneurs et en vertu de laquelle le Centre affecte une partie des capitaux propres au financement d'activités de programmation et d'exploitation spéciales ou d'envergure prévues pour de futurs exercices financiers. Par ailleurs, la direction met de côté une partie des capitaux propres pour constituer une réserve aux fins de la planification financière. Cette réserve vise à absorber les répercussions de toute fluctuation marquée des dépenses au titre de la programmation en recherche pour le développement. Enfin, le Centre n'est assujetti à aucune exigence extérieure relative à ses capitaux propres.

Renseignements complémentaires

Capitaux propres affectés

Les capitaux propres affectés destinés à des programmes de recherche spéciaux ou importants diminuent à mesure que les fonds sont utilisés pour ces programmes. Un total de 1,1 million de dollars a été mis de côté en capitaux propres affectés pour l'attribution annuelle de la bourse John G. Bene en foresterie communautaire. En 2016-2017, on a ajouté 0,1 million de dollars aux capitaux propres affectés pour les fonds reçus pour les bourses du Fonds David et Ruth Hopper et Ramesh et Pilar Bhatia Canada. Ces fonds sont utilisés pour soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs par le biais de bourses d'études ou de stages.

Capitaux propres nets investis en immobilisations

Il s'agit des investissements nets du Centre dans des immobilisations qui seront amortis sur des périodes comptables à venir (voir la note 5).

Capitaux propres réservés

Les capitaux propres réservés ont pour objectif d'assurer la position financière du Centre en faisant en sorte que celui-ci dispose d'un solde raisonnable pour absorber les fluctuations touchant le décaissement des engagements pluriannuels en cours au titre des programmes de recherche et pour financer de futures acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les investissements ou initiatives à venir.

12. Engagements

Engagements au titre des projets de recherche

Le Centre s'est engagé à effectuer des versements de subventions pouvant atteindre 329,5 millions de dollars (331,7 millions de dollars au 31 mars 2024) au cours des six prochains exercices. Ces paiements sont assujettis aux fonds fournis par le Parlement ou les bailleurs de fonds, au respect par les bénéficiaires des modalités de leurs accords de subvention et à l'exécution des contrats de services existants. De cette somme, 181,2 millions de dollars (192,2 millions de dollars au 31 mars 2024) devraient provenir de crédits parlementaires futurs, le solde de 148,3 millions de dollars (139,5 millions de dollars au 31 mars 2024) devant être obtenu en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds.

	31 mars 2025	31 mars 2024
D'ici un an	171 122	145 717
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	158 187	185 662
Dans plus de cinq ans	202	278
Total des paiements à effectuer	329 511	331 657

Autres

Le Centre est tenu de respecter divers accords relatifs à des produits et services au Canada et à l'étranger. Les accords expirent à des dates différentes, et le dernier prend fin en 2042. Les paiements à effectuer en vertu de ces engagements sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
D'ici un an	5 314	6 350
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	14 253	14 763
Dans plus de cinq ans	35 570	36 275
Total des paiements à effectuer	55 137	57 388

13. Tableau des charges

	31 mars 2025	31 mars 2024
Programmation en recherche pour le développement		
Contributions destinées aux institutions et aux particuliers	218 238	178 471
Salaires et avantages liés aux activités de base	28 654	27 193
Salaires et avantages liés aux projets cofinancés ^a	9 069	7 776
Services professionnels	7 182	7 269
Déplacements	2 168	1 994
Locaux	1 614	1 386
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 163	1 145
Charges liées aux projets cofinancés ^a	1 683	1 132
Intérêts sur les obligations locatives	980	992
Amortissement des immobilisations corporelles	915	595
Réunions et conférences	368	298
Mobilier de bureau, matériel et entretien	168	202
Autres	2 751	2 168
	274 953	230 621

Services généraux et administratifs

Salaires et avantages	16 451	15 338
Dépenses en logiciels	2 828	1 925
Services professionnels	2 580	3 145
Mobilier de bureau, matériel et entretien	1 158	606
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	547	538
Intérêts sur les obligations locatives	461	466
Déplacements	454	325
Locaux	365	268
Amortissement des immobilisations corporelles	173	180
Autres	1 875	1 463
	26 892	24 254
Charges totales	301 845	254 875

^a Il s'agit de tous les coûts directement reliés au renforcement des capacités de recherche dans le cadre de projets et de programmes cofinancés. Ces charges représentent un total de 10 752 \$ (8 908 \$ au 31 mars 2024). Les charges visant les capacités de recherche correspondent à la pluralité des rôles que le CRDI joue en tant qu'organisme subventionnaire de la recherche, conseiller et courtier du savoir. Cela signifie que le CRDI est un organisme subventionnaire de la recherche et qu'il renforce les capacités des bénéficiaires tout au long du processus de recherche.

14. Versements de subvention**Méthode comptable**

Tous les versements de subvention à des institutions qui mènent des projets de recherche approuvés par le Centre sont tributaires de l'attribution de financement par le Parlement et de l'obtention de contributions de bailleurs de fonds. Ils sont inscrits à titre de charges, soit sous Projets de recherche financés par le crédit parlementaire, soit sous Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds, pour l'exercice durant lequel ils deviennent exigibles en vertu des conditions des accords conclus. Les remboursements afférents à des versements de subvention effectués antérieurement sont comptabilisés en réduction des charges de l'exercice courant ou en tant qu'autres produits dans les cas où le compte de la subvention a été fermé.

15. Produits**Méthode comptable****Crédit parlementaire**

Le crédit parlementaire est inscrit à titre de produit de l'exercice au cours duquel il est approuvé par le Parlement. L'exception concerne les fonds reçus pour des projets et des programmes particuliers, qui sont reportés sur réception et comptabilisés comme des charges connexes lorsqu'ils sont engagés. Le Centre ne reçoit aucun crédit parlementaire dont la condition principale est qu'il doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des immobilisations corporelles. Hormis les crédits parlementaires reçus pour des projets et programmes particuliers, il n'existe aucune condition ou éventualité en vertu de laquelle le crédit parlementaire devrait être remboursé une fois reçu par le Centre. La *Loi sur le CRDI* confère au Conseil des gouverneurs le pouvoir d'affecter tous les fonds octroyés au Centre.

Contributions de bailleurs de fonds

Le Centre conclut des accords de financement conjoint (de contribution) avec différents bailleurs de fonds pour compléter son financement de la recherche pour le développement en approfondissant et en élargissant la portée de ses programmes, en augmentant ses ressources pour les projets et les programmes de recherche sur le développement, et en mettant l'innovation à l'échelle. Le Centre gère les contributions des bailleurs de fonds ainsi que sa propre contribution, laquelle est financée par le crédit parlementaire. Les sommes reçues ou à recevoir en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds sont inscrites à titre de produits reportés jusqu'à ce que le Centre remplisse les conditions associées aux accords. Ces produits reportés sont comptabilisés systématiquement à titre de produits dans l'exercice où les charges sont engagées pour les besoins pour lesquels ils ont été reçus.

Renseignements complémentaires

	31 mars 2025	31 mars 2024
Crédit parlementaire approuvé	160 270	164 606
Partie reportée pour des projets et des programmes précis	(6 000)	(7 400)
Crédit reporté comptabilisé	7 200	9 034
Portion du crédit parlementaire comptabilisée dans l'état du résultat global	161 470	166 240

Les produits et les charges comptabilisés à ce titre se répartissent ainsi entre les différents bailleurs de fonds.

	31 mars 2025	31 mars 2024
Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO)	49 674	21 183
Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	33 391	31 646
Affaires mondiales Canada (AMC)	9 492	9 205
The Secretary of State for Health and Social Care (DHSC) du Royaume-Uni	9 199	1 315
Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	5 951	4 375
La Fondation William et Flora Hewlett	3 061	1 981
Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)	2 920	1 931
Fondation Rockefeller	2 107	2 374
Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi)	1 769	3 516
Foundation Gates	1 311	3 814
Fondation Azrieli	834	3 444
Autres organismes bailleurs de fonds	626	1 629
	120 335	86 413

Le Centre recouvre les coûts engagés pour l'administration des contributions de bailleurs de fonds. Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2025, les sommes recouvrées s'établissaient à 10 896 \$ (7 730 \$ au 31 mars 2024), dont 863 \$ (837 \$ au 31 mars 2024) provenaient d'AMC.

16. Transactions avec des parties liées

Méthode comptable

Le gouvernement du Canada est l'entité mère du Centre et exerce ainsi un contrôle sur ce dernier; par conséquent, en vertu du principe de propriété commune, le Centre est lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il procède à des transactions avec d'autres entités du gouvernement du Canada selon les conditions qui s'appliquent aux transactions avec des parties non liées. Toutes les transactions sont comptabilisées de la somme de l'échange, que l'on estime avoisiner la juste valeur.

Il est fait mention des transactions avec des parties liées aux notes 9 et 15 afférentes aux présents états financiers.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux membres de la direction sont les membres du Conseil des gouverneurs, la présidente du Centre et les personnes vice-présidentes. La rémunération versée ou due aux principaux dirigeants au cours de l'exercice est résumée dans le tableau suivant.

	31 mars 2025	31 mars 2024
Salaires et avantages sociaux à court terme	1 611	1 770
Indemnités de cessation d'emploi et avantages postérieurs à l'emploi	222	234
	1 833	2 004

17. Instruments financiers et risques associés

Méthode comptable

Les instruments financiers du Centre comprennent la trésorerie, les placements, les créances et les créditeurs et charges à payer enregistrés dans le cours normal de ses activités. Ils sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, qui est habituellement considérée comme équivalant au prix de transaction (contrepartie versée). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur classification.

La classification est la suivante :

Instruments financiers	Classification et méthode d'évaluation
Trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements	Actifs financiers au coût amorti
Créances	Actifs financiers au coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti

Perte de valeur des actifs financiers

Le Centre évalue les actifs financiers à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, et ce, à l'aide d'un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Tout rajustement de la valeur comptable d'un actif financier est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2025, aucun actif financier du Centre n'avait subi de perte de valeur.

Risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels le Centre est exposé parce qu'il possède des instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Centre a recours à divers autres instruments financiers, comme la trésorerie, les placements, les créances, les comptes créditeurs et les charges à payer, qui découlent du cours des activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations envers le Centre et l'amène à subir une perte financière. Le Centre est exposé au risque de crédit puisqu'il a des placements et qu'il consent du crédit à ses bénéficiaires et à ses bailleurs de fonds dans le cours normal de ses activités. L'exposition maximale concerne les sommes ayant trait à la trésorerie, aux placements et aux créances qui sont présentées dans le bilan du Centre. Le Centre n'utilise pas de dérivés de crédit ou d'instruments semblables afin d'atténuer le risque et, par conséquent, l'exposition maximale est la valeur comptable totale ou la valeur nominale de l'actif financier. Le Centre réduit au minimum le risque de crédit sur les liquidités en ne les déposant qu'auprès d'une institution financière réputée et de qualité. Par ailleurs, la direction estime que le risque de crédit associé aux créances est minime puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités du gouvernement du Canada. Le risque de crédit associé aux créances exigibles des bailleurs de fonds est estimé comme faible par la direction, puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités gouvernementales canadiennes ou étrangères qui ont passé des contrats avec le Centre. La politique en matière de placements du Centre définit la cote de crédit minimale des parties qui est acceptable en ce qui a trait aux placements. Les placements dans les établissements financiers et les sociétés doivent obtenir, d'une agence cotation extérieure, des cotes minimales équivalant à la cote R-1 (faible) du Dominion Bond Rating Service (DBRS). Les cotes minimales du DBRS pour les instruments à moyen et long terme doivent détenir une note minimale de A (faible) s'ils sont émis par des gouvernements, des banques et des sociétés commerciales de l'annexe I. S'ils sont émis par des banques de l'annexe II, ils doivent détenir une cote minimale de AA (faible). Le Centre examine régulièrement la cote de crédit des émetteurs desquels il a obtenu des placements et consulte la vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière quand la cote de crédit d'un émetteur passe sous le niveau prévu dans la politique. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs réexamine et approuve au besoin la politique en matière de placements. Cette politique et les procédures connexes ont pour but de gérer et de limiter le risque de crédit associé aux instruments financiers.

Concentrations du risque de crédit

Le tableau suivant résume les risques que court le Centre en matière de crédit.

	Cote DBRS	31 mars 2025	31 mars 2024
Fédéral	AAA	3 034	3 021
Provincial	R-1M/A+ à AA+	30 222	30 972
De société	A- à AA+	3 928	3 939
Municipal	A+	884	891
Banques canadiennes de l'annexe I	R1H/BBB à AA+	14 900	16 800
Banques canadiennes de l'annexe II	A-1 à AA+	—	200
		52 968	55 823

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix des marchés. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le Centre est exposé à des pertes éventuelles en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de change.

Risque de change

Par risque de change, on entend l'effet défavorable que les fluctuations des taux de change risquent d'avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le Centre est exposé à un risque de change en partie en raison des coûts d'exploitation locaux de ses cinq bureaux régionaux situés à différents endroits dans le monde. En ce qui concerne les charges de ses bureaux régionaux, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants.

Le Centre conclut, avec des bailleurs de fonds non canadiens, des accords de contribution pluriannuels qui sont libellés dans d'autres devises que le dollar canadien. Sur réception, un paiement périodique d'un bailleur de fonds est converti comme il est décrit dans la note 18. Le Centre engage par ailleurs des charges et conclut des accords de subvention pluriannuels qui sont principalement libellés en dollars canadiens. De plus, le Centre gère le risque de change engendré par ces activités en mettant de côté une partie des fonds obtenus en vertu de l'accord de contribution pour absorber les gains et les pertes de change. L'importance des fonds ainsi mis de côté est fonction des fluctuations annuelles réelles des devises; on n'ajoute des fonds qu'au besoin et on ne les débloque qu'au moment où l'accord tire à sa fin et qu'il n'est plus nécessaire de les mettre de côté. En ce qui concerne les produits qu'il reçoit en devises, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants pour un exercice donné.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Centre est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses investissements, car cela aurait une incidence sur la juste valeur des instruments. La gestion du Centre entend conserver ces instruments jusqu'à l'échéance, de percevoir les flux de trésorerie contractuels pour la durée du placement et de réduire l'exposition aux fluctuations de la juste valeur. La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt élevé.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à échéance. Celui-ci peut provenir de la non-concordance des flux de trésorerie ayant trait aux éléments d'actif et de passif. Par ailleurs, la fonction de trésorerie est chargée de la gestion des liquidités du Centre. Le Centre gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels et en faisant concorder les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Le Centre peut également disposer de placements dans des titres négociables faciles à convertir en espèces, afin de s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins de trésorerie prévus. Compte tenu du calendrier des encaissements et des décaissements, l'exposition du Centre au risque de liquidité est minime.

18. Conversion de devises

Méthode comptable

Les transactions libellées dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de référence, les éléments monétaires libellés en devises

étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de la période durant laquelle ils surviennent. Quant aux éléments non monétaires, ils sont mesurés au coût historique et ne sont pas réévalués. Le Centre n'a pas activement recours à des instruments de couverture pour se protéger contre les fluctuations des devises.

19. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	31 mars 2025	31 mars 2024
Charges d'intérêts sur les obligations de location	1 441	1 458
Intérêts reçus de dépôts bancaires	1 071	1 866
Intérêts reçus des investissements	1 832	1 163

La variation des créances et des charges payées d'avance exclut un montant de -2,9 millions de dollars (-3,5 millions de dollars au 31 mars 2024), car ce montant concerne les produits reportés.

La variation des comptes créditeurs et des charges à payer exclut un montant de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 mars 2024), car ce montant est lié à l'acquisition de biens et d'équipements, dans le cadre des activités d'investissement.

Nous joindre

crdi.ca

Suivez-nous!    

Abonnez-vous au Bulletin du CRDI : <https://crdi.ca/fr/abonnez-vous>

La bibliothèque numérique du CRDI : <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/?locale-attribute=fr>

Renseignements généraux : info@crdi.ca

Siège social

Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500 Ottawa (Ontario) K1G 3H9

Canada
(adresse postale)

45, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada K1P 1A4

Téléphone : 1-613-236-6163

Téléimprimeur (ATS) : +1-613-236-1661

Télécopieur : +1 613-238-7230

Courriel : info@crdi.ca

Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

Juncal 1385 14^e étage, 11.000 Montevideo, Uruguay

Téléphone : +598 2 915 0492

Courriel : lacro@crdi.ca

Bureau régional de l'Afrique orientale et australe

C.P. 62084, 00200, Nairobi, Kenya

Eaton Place, 3^e étage

United Nations Crescent, Gigiri, Nairobi, Kenya

Courriel : esaro@crdi.ca

Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'Ouest

C.P. 25121 CP 10700 Dakar Fann

Immeuble 2 K Plaza

Route des Almadies

Dakar, Sénégal

Téléphone : +221-33-820-0966

Courriel : waro@crdi.ca

Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Kawar Keystone Building, 5^e étage

14 Rafiq Al Hariri Avenue

Amman, Jordanie

Courriel : mero@crdi.ca

Bureau régional de l'Asie

5^e étage, DLF Centre

Parliament Street

New Delhi 110001, Inde

Téléphone : +91 11 2331-9411

Courriel : aro@crdi.ca